

RAPPORT SEMESTRIEL

Période du 1^e avril
au 30 septembre 2022



SOMMAIRE



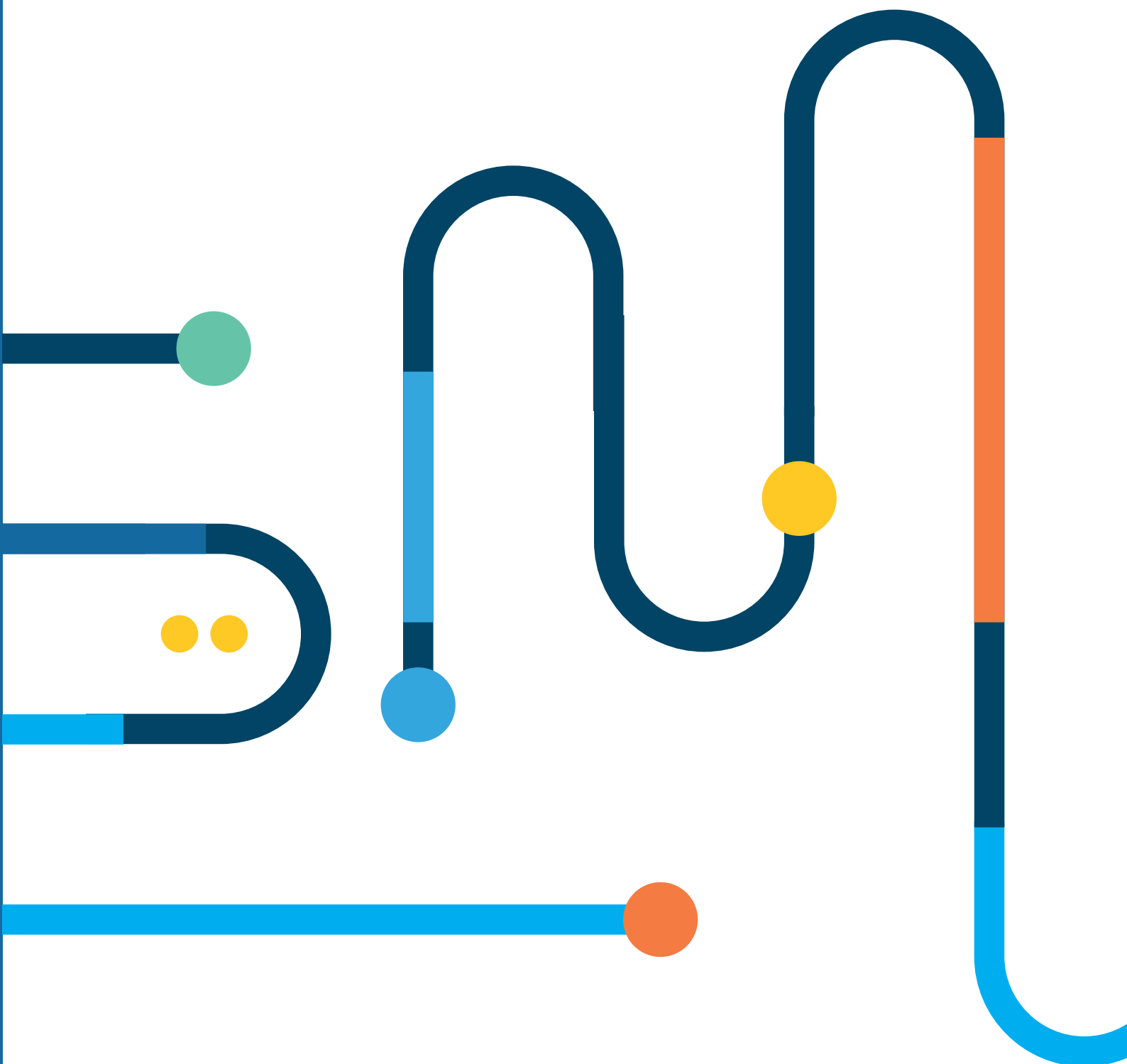
Rapport semestriel d'activité **p.4**

Événements marquants du semestre **p.8**

**États financiers consolidés semestriels résumés
établis en normes IFRS au 30 septembre 2022** **p.18**

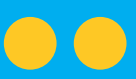
Attestation du responsable du rapport financier semestriel **p.56**

Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes **p.58**





RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ



Notre mission est de contribuer à l'amélioration et à la protection de la santé des populations du monde entier. Le juste partage de la valeur créée avec l'ensemble de nos collaborateurs est le socle de notre modèle d'entreprise. La pérennité de MedinCell est une condition essentielle à l'atteinte de nos objectifs

Raison d'être de MedinCell, votée par l'Assemblée Générale du 5 septembre 2019 et inscrite dans les statuts

MedinCell est une société pharmaceutique technologique qui développe un portefeuille de produits injectables à action prolongée dans différentes aires thérapeutiques en associant sa technologie BEPO® à des principes actifs déjà connus et commercialisés.

Une plateforme technologique ouvrant une multitude d'opportunités



La technologie BEPO® permet de contrôler et de garantir la délivrance régulière à dose thérapeutique optimale d'un médicament pendant plusieurs jours, semaines ou mois à partir de l'injection, sous-cutanée ou locale d'un simple dépôt de polymères de quelques millimètres, entièrement biorésorbable. MedinCell, à travers cette libération contrôlée et prolongée du principe actif, rend les traitements médicaux plus efficaces grâce notamment à l'amélioration de l'observance, c'est-à-dire le respect des prescriptions médicales, et à la diminution significative de la quantité de médicament nécessaire dans le cadre d'un traitement ponctuel ou chronique.

➤ L'injection sous-cutanée à action prolongée, qui permet

une action systémique, constitue une alternative aux méthodes classiques de prise de médicament, la plupart orales. Elle vise à augmenter l'efficacité des traitements en améliorant notamment l'observance, c'est-à-dire le respect des prescriptions médicales sur toute la période préconisée, un défi majeur de santé à l'échelle mondiale. La plupart des produits du portefeuille actuel de la société utilisent l'injection sous-cutanée, notamment le plus avancé, mdc-IRM, dont la commercialisation est attendue au premier semestre 2023. Ce sont donc plusieurs centaines de patients qui ont déjà été traités de cette manière pendant plusieurs mois. L'injection sous-cutanée présente l'avantage d'être beaucoup moins douloureuse que l'injection intramusculaire, notamment utilisée pour les principaux antipsychotiques à action prolongée déjà utilisés actuellement. Elle permet potentiellement, par ailleurs, de localiser le dépôt et de l'enlever facilement si besoin

➤ L'injection locale à action prolongée permet, quant à elle, d'administrer un principe actif directement dans la zone ciblée par exemple en intra-articulaire ou péri-neural, notamment dans le cadre d'interventions chirurgicales ou encore dans le cadre de douleurs localisées chroniques. L'objectif est de réduire significativement la quantité de médicaments par rapport à celle qu'il faudrait administrer oralement ou par

intraveineuse pour atteindre le même effet, tout en limitant les effets secondaires liés notamment au pic de toxicité. L'injection intra-articulaire est utilisée pour le programme mdc-CWM, dont une étude d'efficacité et d'innocuité de 150 patients est en préparation aux États-Unis.

Avant d'entrer en développement, chaque programme suit un processus de sélection rigoureux qui consiste à évaluer et valider son intérêt médical, son potentiel économique et sa faisabilité technique. Cette étape préalable vise à maximiser les chances de succès et à limiter le risque financier. Elle permet d'établir un TPP (Target Product Profile), c'est-à-dire un cahier des charges du produit qui entrera en développement, précisant notamment la molécule utilisée, l'indication ciblée, la durée d'action du produit, la dose qui devra être délivrée de manière régulière. Ce TPP pourra être amené à évoluer au cours des premières étapes de développement du produit

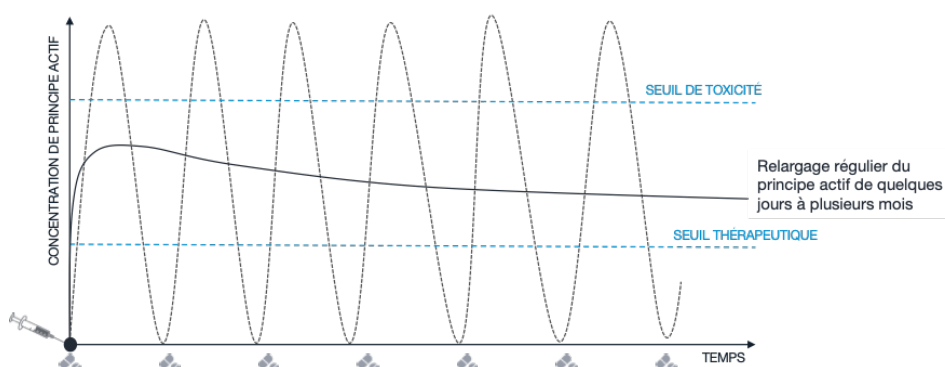
Des processus de développement produits en trois étapes



Après sélection, chaque produit suit ensuite un même parcours.

➤ **Formulation** : cette première étape vise à obtenir un prototype du produit respectant les spécifications ciblées, notamment la durée d'action et la dose de principe actif qui doit être diffusée de manière régulière. Chaque produit conduit à la création d'une nouvelle association de polymères, ce qui rend chaque formulation unique et exclusive.

Le contrôle de la diffusion du principe actif sur toute la durée souhaitée constitue un enjeu majeur afin de maintenir la concentration de principe actif dans la fenêtre thérapeutique, c'est-à-dire au-dessus du seuil thérapeutique et en-dessous du seuil de toxicité.



➤ **Développement préclinique** : lancé après la sélection d'une formulation candidate, le développement préclinique regroupe une série d'études et d'opérations réglementaires visant à confirmer la viabilité du produit, à tester son innocuité ainsi qu'à aider à établir les bases scientifiques et la stratégie réglementaire nécessaires à toutes demandes d'autorisations d'essais cliniques. En cas de succès, le produit entre alors dans les phases de développement clinique sur l'homme.

➤ **Développement Clinique** : une fois l'autorisation d'essais cliniques obtenue de la part des autorités de santé (FDA aux États-Unis et l'AEM - Agence Européenne des Médicaments en Europe), sur la base des résultats précliniques, le développement clinique sur l'homme est engagé. Il se décompose en plusieurs étapes successives (Phases 1, 2 et 3) visant à tester et à valider la tolérance au traitement et son efficacité. Toutefois, les produits développés par MedinCell reposant sur des principes actifs déjà connus et commercialisés, sont potentiellement éligibles de bénéficier de processus réglementaires allégés qui prennent en compte le risque moindre (comme la procédure 505 (b) (2) aux États-Unis). Par exemple, le produit mdc-IRM n'a pas nécessité d'études cliniques de phase 2.

Une expertise dans le domaine des polymères



Les polymères sont au cœur des formulations de BEPO® et de la propriété intellectuelle de MedinCell. La maîtrise de leur fabrication à échelle commerciale et aux normes de qualité pharmaceutiques est essentielle. MedinCell est donc partenaire dans une coentreprise, CM Biomaterials, créée en 2015 avec Corbion (Amsterdam : CRBN), l'un des principaux fabricants et fournisseurs mondiaux de biopolymères pour l'industrie pharmaceutique. Dès l'étape de formulation, les copolymères propres à chaque produit sont fabriqués dans le respect des standards GMP (Good Manufacturing Practice), c'est-à-dire à un niveau de qualité identique à celui de produits pharmaceutiques commercialisés et sont issus des mêmes lignes de production que les futurs lots de commercialisation.

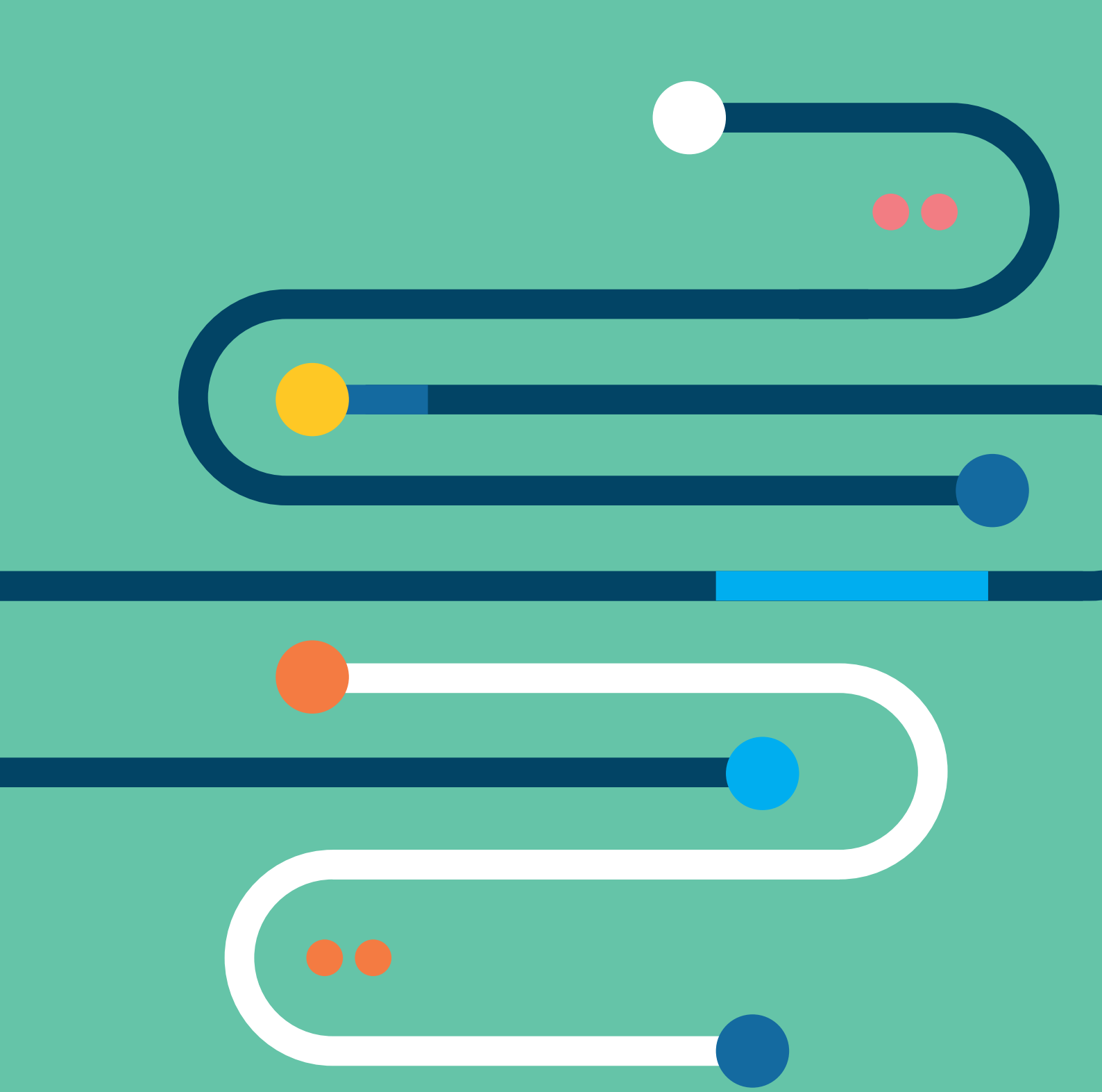
Une stratégie de développement rapide du portefeuille de produits



La technologie propriétaire BEPO® peut être combinée avec de nombreux principes actifs et donc être utilisée dans différentes indications. La stratégie de la Société est de maximiser son impact médical et financier en développant un portefeuille de produits choisis pour leur potentiel.

Les produits ainsi sélectionnés seront :

- Soit développés intégralement en partenariat dès le début de leur processus de R&D. Cette approche a notamment été privilégiée sur les premiers produits de la Société, notamment dans une logique d'optimisation financière ;
- Soit développés en interne pour leurs phases amonts. Cette nouvelle approche a été amorcée fin 2018 après l'introduction en bourse de la Société qui lui a permis de se doter des moyens financiers nécessaires à sa mise en œuvre. Le lancement de ces projets internes a pour objectifs :
 - D'accélérer la constitution du portefeuille de médicaments candidats,
 - D'éliminer les risques amont pour mieux sélectionner les produits à amener en développement clinique,
 - D'améliorer les conditions de partenariat éventuel pour les étapes ultérieures, et
 - De garder plus de contrôle sur les produits, voire éventuellement la propriété intégrale de certains.



ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DU SEMESTRE



Portefeuille de produits MedinCell au 30 septembre 2022

Au 30 septembre 2022, le portefeuille de produits basés sur la technologie BEPO® compte :

- 1 produit candidat en attente d'autorisation de mise sur le marché aux États-Unis pour une commercialisation prévue par Teva Pharmaceuticals au premier semestre 2023 sous condition de l'obtention de l'autorisation de mise sur le marché par la Food and Drug Administration (FDA) ;
- 2 produits candidats en développement clinique (mdc-TJK et mdc-CWM) et 7 produits candidats en développement réglementaire préclinique dont un santé animale, plusieurs autres produits sont actuellement en phase de formulation ;
- 7 sont développés en partenariat ou avec le soutien financier de fondations ou agences de santé, les autres sont des programmes internes financés directement par MedinCell ;
- Parmi ces programmes (précliniques et cliniques) 9 sont en santé humaine et 1 en santé animale

	Santé Humaine	Préclinique	Phase 1 - 2	Phase 3	Revue réglementaire / Commercialisation
Activités réglementaires et cliniques menées et financées par le partenaire teva <small>En partenariat avec</small>	Franchise schizophrénie (3 produits)	mdc-ANG		mdc-TJK - Olanzapine	mdc-IRM - Risperidone
	Neuroscience	mdc-IRM - Risperidone			
En partenariat avec AiC <small>En partenariat avec</small>	Douleur post-op		mdc-CWM - Celecoxib		
Activités réglementaires et cliniques menées par MedinCell et financées par les partenaires <small>Avec le support de BILIS e-MELINDA GATEWAY</small>	Contraception	mdc-WWM - Progestine			
	Malaria <small>Avec le support de Unitaid</small>	mdc-STM - Ivermectine			
Activités réglementaires et cliniques menées et financées par MedinCell MedinCell	Transplantation	mdc-GRT - Tacrolimus			
	Covid-19 prophylaxie MedinCell	mdc-TTG - Ivermectine			
	Santé animale	Régulatoire	Etudes pivots		Revue réglementaire / Commercialisation
MedinCell	Douleur	mdc-KPT - Meloxicam			

Plusieurs autres programmes, développés seuls, en partenariat ou avec le support de fondations ou agences internationales, sont actuellement au stade d'évaluation ou de formulation, étapes préalables à la sélection d'un produit candidat.



Synthèse des événements clés du semestre clos le 30 septembre 2022 et au-delà

communiqués de presse disponibles sur www.medincell.com/actualites

**Avril
2022**

mdc-IRM (schizophrénie) : Réception par Teva d'une lettre de réponse complète pour TV-46000/mdc-IRM

Création de MedinCell Inc., Etats-Unis. Cette filiale, située 4920 Pennel Road, Suite 372, Aston, Pennsylvania 19014, est enregistrée dans l'Etat du Delaware.

**Mai
2022**

Recrutement : Dr Richard Malamut, spécialiste du développement pharmaceutique aux États-Unis, devient Directeur Médical de MedinCell

mdc-IRM (neurosciences) : Teva a initié l'évaluation préclinique pour une indication supplémentaire dans le domaine des neurosciences.

Signature d'un amendement au contrat de la BEI qui permet :

- De décaler le remboursement de la première tranche initialement prévu en juin 2023 d'un délai de 6 mois, le reportant décembre 2023 ;
- D'inclure d'autres revenus dans la rémunération variable à payer à la BEI, y compris ceux provenant de Teva ;
 - De décaler d'un an l'application des conventions ;
 - D'exclure des pénalités en cas de remboursement anticipé du prêt.

**Juillet
2022**

mdc-IRM (schizophrénie) : Le partenaire de MedinCell, Teva, confirme attendre l'approbation et la commercialisation aux États-Unis de mdc-IRM/TEV46000 au premier semestre 2023

**Septembre
2022**

Financement : MedinCell obtient un financement supplémentaire de 20 millions d'euros auprès de la Banque européenne d'investissement (BEI)

mdc-STM (paludisme) : MedinCell signe un accord de licence avec le Medicines Patent Pool pour lutter contre la transmission du paludisme, dans le cadre de son engagement pour la santé dans le monde

**Août
2022**

mdc-TJK (schizophrénie) : Lancement d'une étude de phase 3 pour le deuxième antipsychotique injectable à action prolongée utilisant la technologie de MedinCell

ESG : MedinCell, société à impact engagée dans l'amélioration de la santé des patients dans le monde, publie son rapport annuel RSE 2021-2022

**Novembre
2022**

**ÉVÈNEMENTS
POST-CLÔTURE**

mdc-CWM (douleur) : Lancement de la phase 3 de F14 (mdc-CWM), premier traitement localisé visant à soulager la douleur pendant plusieurs semaines après une arthroplastie totale du genou

mdc-IRM (schizophrénie) : Teva, a annoncé avoir redéposé la demande de mise sur le marché de mdc-IRM et a confirmé prévoir sa commercialisation aux États-Unis au premier semestre 2023

Financement : MedinCell et la BEI ont signé le 22 novembre 2022 (i) un contrat de Financement de 40 millions d'euros qui prévoit des conditions de tirage et des covenants et (ii) un contrat d'émission de BSA (des BSA seront à émettre à chaque tranche). Les principales caractéristiques de ces contrats sont les suivantes :

- Remboursement par anticipation du précédent signé en 2018 avec la BEI. Ce remboursement, d'une montant de 23,2 M€, interviendra après le tirage de la tranche A et comprendra le principal de 20 M€ ainsi que les intérêts pour 3,2 M€. Les conditions applicables au calcul de la rémunération variable demeurent inchangées ;
- La facilité de crédit est divisée en une première tranche de 20 M€ (tranche A) et deux tranches de 10 M€ (tranches B et C). Le décaissement de chaque tranche est soumis à la réalisation de certaines conditions préalables spécifiées dans la convention de crédit. La date d'échéance est de cinq ans après le déboursement de chaque tranche, ce qui signifie que le premier remboursement devrait être effectué au dernier trimestre 2027.
- La rémunération du crédit propre à chaque tranche est composée d'intérêts payables annuellement, d'intérêts capitalisés payables à échéance, d'une rémunération variable basée sur le chiffre d'affaires futur de la Société et de la plus-value potentielle au titre de bons de souscription d'actions (BSA) liée à la future hausse du cours basés sur le succès de la société.
- Au tirage de la tranche A, MedinCell va émettre 175 000 BSA donnant lieu à la souscription de 175 000 actions de la Société au profit de la BEI. Ce financement de la BEI étend la visibilité financière de MedinCell à minima jusqu'au premier trimestre 2024. L'analyse des traitements comptables liés à ce contrat dans les comptes clos au 31 mars 2023 est en cours.

mdc-WWM (contraception) : encaissement de 4 M\$ en novembre 2022 de la Fondation Bill & Melinda Gates dans le cadre de la subvention accordée en 2019 pour le projet sur la contraception. (Pour rappel, le revenu provenant du partenariat avec la fondation est reconnu en fonction de l'avancement de l'activité ; les 4M\$ reçus seront donc inscrits en «Produit Constaté d'Avance» et comptabilisés en chiffre d'affaires au fur à mesure des dépenses engagées).

mdc-IRM

Réception d'une Lettre de réponse complète par la FDA

L'événement majeur du semestre écoulé est la réception par Teva en avril 2022 d'une Lettre de réponse complète (Complete Response Letter – CRL) de la FDA. Une lettre de réponse complète est émise par la FDA quand la demande de mise sur le marché ne peut pas être approuvée en l'état. Dans la mesure du possible, la FDA propose des mesures correctives et émet des recommandations pour obtenir une approbation. En mai 2022, Kåre Schultz, Président Directeur Général de Teva s'est exprimé et a précisé « [à propos de] la CRL, je ne peux pas vous donner tous les détails, mais je peux dire que cela n'a rien à voir avec l'efficacité et l'innocuité. Nous avons de très bonnes données d'efficacité et de très bonnes données d'innocuité. Nous sommes très confiants dans le principe même du produit. »

« Il s'agit de détails sur la conduite des essais cliniques qui ont été effectués et de certains éléments, que nous sommes convaincus de pouvoir régler, corriger et communiquer à la FDA dans un délai maximum de six mois. Nous nous attendons ensuite à un période d'examen de six mois. Nous sommes très confiants quant à l'obtention de l'approbation du produit. »

En juillet 2022 il a confirmé attendre l'approbation et la commercialisation aux Etats-Unis de mdc-IRM/TEV-46000 au premier semestre 2023 à l'occasion de la présentation des résultats de Teva du deuxième trimestre 2022.

Post clôture

Le 3 novembre 2022, Kåre Schultz a annoncé que Teva avait récemment redéposé auprès de la FDA américaine la demande de mise sur le marché de mdc-IRM. Teva prévoit que la nouvelle demande d'approbation soit suivie d'une période d'examen de six mois par la FDA. Le partenaire de MedinCell est confiant quant à l'obtention d'une autorisation de mise sur le marché et prévoit de lancer la commercialisation de mdc-IRM sous le nom UZEDY™ au cours du premier semestre 2023.

Autres événements marquant du semestre

mdc-TJK

Le 29 août 2022, Teva a informé MedinCell de sa décision de

lancer l'essai clinique de phase 3 pour mdc-TJK. MedinCell a reçu un paiement de 3 millions de dollars de Teva Pharmaceuticals pour l'atteinte de cette étape de développement du projet.

L'étude de Phase 3 évaluera l'efficacité et l'innocuité de ce qui pourrait être la première formulation d'olanzapine injectable à action prolongée (LAI) sous-cutanée pour le traitement des patients schizophrènes.

mdc-TJK vient à la suite de mdc-IRM (rispéridone LAI), le premier antipsychotique sous-cutané basé sur la technologie de MedinCell actuellement en cours d'examen réglementaire par la FDA américaine, dont le lancement est attendu au cours du premier semestre 2023.

mdc-STM

Le 14 septembre 2022, MedinCell a signé un accord de licence avec le Medicines Patent Pool pour lutter contre la transmission du paludisme, dans le cadre de son engagement pour la santé dans le monde.

L'accord de licence vient en complément de la collaboration entre MedinCell et l'agence de santé Unitaid, qui finance le développement du programme mdc-STM, une formulation injectable longue durée expérimentale pour la prévention du paludisme.

Medicines Patent Pool (MPP) est une organisation de santé publique soutenue par les Nations Unies dont la mission est d'améliorer l'accès à des médicaments essentiels dans les pays à revenus faible et intermédiaire, et de faciliter la mise au point de tels médicaments.

L'accord de licence porte sur une formulation injectable d'ivermectine d'une durée d'action de 3 mois, utilisant la technologie BEPO® de MedinCell, pour lutter contre la transmission du paludisme.

L'accord de licence vise à garantir que le produit sera largement distribué dans les pays à revenus faible ou intermédiaire s'il s'avère efficace et sûr.

Toujours endémique dans 91 pays, le paludisme a entraîné 627 000 décès en 2020. Les enfants de moins de 5 ans sont les plus vulnérables, représentant 80 % des décès.

AUTRES

Au cours du semestre, plusieurs programmes sont entrés en évaluation et en formulation, certains dans le cadre de la stratégie de développement de nouveaux programmes internes, d'autres dans le cadre de nouveaux partenariats. Étant donné le stade précoce de ces programmes, pour des raisons stratégiques évidentes et/ou dans le respect d'engagements de confidentialités, la Société ne peut rendre public, ni les molécules sur lesquelles elle travaille, ni les indications ciblées par ces nouveaux programmes.

Détail des 10 produits en développement réglementaire



PROGRAMME EN ATTENTE D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ



➤ TRAITEMENT DE LA SCHIZOPHRÉNIE

Partenaire : Teva

La demande de mise sur le marché américain a été déposée en juin 2021 par Teva et acceptée pour revue par la FDA américaine (Food and Drug Administration). Elle s'appuie notamment sur les résultats positifs de l'étude de phase 3 qui a montré des améliorations significatives pour les patients atteints de schizophrénie. Ces résultats ont été dévoilés par Teva au Psych Congress 2021 (29 oct. - 1er nov., San Antonio, États-Unis).

En avril 2022, Teva a reçu une Lettre de Réponse Complète (CRL : Complete Response Letter) de la FDA. Une CRL est émise par la FDA quand la demande de mise sur le marché ne peut pas être approuvée en l'état. Dans la mesure du possible, la FDA propose des mesures correctives et émet des recommandations pour obtenir une approbation.

En mai 2022, Teva a initié l'évaluation préclinique pour une indication supplémentaire dans le domaine des neurosciences en utilisant la formulation mdc-IRM.

Post-clôture : le 3 novembre 2022, Kåre Schultz, CEO de Teva, a annoncé que ses équipes avaient mené un audit qualité complet de toutes les données cliniques et déjà redéposé auprès de la FDA la demande de mise sur le marché. Il prévoit que cette nouvelle demande d'approbation soit suivie d'une période d'examen de six mois par la FDA. Notre partenaire est confiant quant à l'obtention d'une autorisation de mise sur le marché et prévoit de lancer la commercialisation de mdc-IRM sous le nom UZEDY™ au cours du premier semestre 2023.



PROGRAMMES AU STADE CLINIQUE



➤ TRAITEMENT DE LA SCHIZOPHRÉNIE

Partenaire : Teva

En aout 2022 Teva a informé MedinCell de sa décision de lancer l'essai clinique de phase 3 pour mdc-TJK générant un milestone de 3M\$ pour MedinCell.



➤ DOULEUR POST-OPÉRATOIRE ET INFLAMMATION

Partenaire : AIC

En novembre 2022, une étude clinique de Phase 3 conduite aux États-Unis et financée par AIC a débuté en novembre 2022. Il s'agit d'un essai d'innocuité et d'efficacité, multicentrique, randomisé, en double aveugle portant sur 150 patients qui a été conçu en concertation avec les autorités réglementaires américaines. Le premier patient a été inclus dans l'étude le 18 novembre 2022.



PROCHAINS CANDIDATS POTENTIELS POUR IND/IMP/D (AUTORISATIONS D'ESSAIS CLINIQUES)



➤ ANTIPSYCHOTIQUE

Partenaire : Teva

Le démarrage éventuel des activités cliniques dépendra des conclusions de l'analyse en cours des données précliniques et des décisions de notre partenaire Teva.



➤ TRANSPLANTATION D'ORGANES

Programme MedinCell

Les activités précliniques réglementaires sont en cours. L'essai clinique de phase 1 devrait être prêt à démarrer en 2023.


 mdc-TTG


 COVID-19 ET VARIANTS

Programme MedinCell

Les résultats de l'étude clinique de Phase 2 SAIVE visant à démontrer l'efficacité prophylactique de l'ivermectine en prise régulière, quotidienne, sous forme orale sont attendus au début de l'année 2023. La société n'envisage pas de rendre public les résultats avant publication scientifique revue par des pairs.

Dans le cas de résultats favorables, la société estime qu'il sera crucial de trouver le bon partenaire pour continuer le développement d'un injectable à action prolongée pour la protection contre le Covid-19. A ce stade, la société a décidé de ne pas poursuivre seule le développement du programme.


 mdc-WWM


 CONTRACEPTION

Partenaire : Fondation Bill & Melinda Gates

Les activités précliniques réglementaires sont en cours.

L'essai clinique de phase 1 devrait être prêt à démarrer en 2023.


 mdc-IRM


 NEUROSCIENCES

Partenaire : Teva

Teva a lancé en mai 2022 des activités réglementaires précliniques en vue de faire approuver le produit mdc-IRM dans une autre indication en neurologie.


 mdc-STM


 PALUDISME

Partenaire : Unitaïd

Après la sélection d'une formulation candidate en juin 2021, les activités précliniques ont débuté avec pour objectif le démarrage des études de toxicologie réglementaires en 2023..


 mdc-KPT (SANTÉ ANIMALE)


 DOULEUR

Programme MedinCell

La société estime qu'elle aura, au cours du premier semestre 2023, toutes les données nécessaires pour engager le meilleur partenaire pour poursuivre le développement de ce programme important en santé animale.

Plusieurs autres projets internes ou en partenariat sont en cours d'évaluation ou de formulation. En cas de succès, ils enrichiront le portefeuille de la société.

Rapport d'activité



1 - ANALYSE DU COMPTE DE RÉSULTAT

>> PRODUIT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES : 7,7 M€

(En milliers d'€)	30/09/2022 6 mois	30/09/2021 6 mois	Variations en Euros	Variation en %
Chiffre d'affaires	6 027	1 602	4 425	276%
- Produits perçus au titre des prestations de développement	2 702	1 602	1 100	69%
- Licences, Milestones, Royalties	2 902	-	2 902	0%
- Royalties	423	-	423	0%
Autres produits de l'activité ordinaire	1 682	2 477	(795)	-32%
- Crédit impôt recherche	1 682	2 483	(801)	-32%
- Autres produits	-	-6	6	-100%
Total Produits des activités ordinaires	7 709	4 080	3 629	89%

En augmentation de 89% par rapport à la période précédente, les revenus du premier semestre de l'exercice 2022-2023 sont majoritairement issus de prestations de services pour les activités de formulation de produits développés avec des partenaires. Ces revenus du premier semestre résultent (i) des collaborations avec la Fondation Bill & Melinda Gates : développement d'un contraceptif féminin injectable actif pendant 6 mois ; (ii) et de la collaboration avec l'agence internationale Unitaid : projet visant à lutter contre la transmission du paludisme.

La société rappelle par ailleurs que les premiers revenus liés aux ventes de produits devraient être les royalties issues de la commercialisation du premier produit mdc-IRM développé avec Teva Pharmaceuticals. D'ici- là, en raison du cycle de développement des produits et en fonction des paramètres financiers mis en place dans le cadre de partenariats (ceux-ci pouvant intégrer ou non certains éléments tels que la facturation de services de formulation, des paiements d'étapes, des royalties, le partage de coûts, le partage de profits, etc.), son chiffre d'affaires pourra varier significativement d'une période à l'autre.

La société, au titre de ses activités de recherche et de développement (R&D), bénéficie du Crédit d'Impôt Recherche comptabilisé en « Autres produits des activités ordinaires ». Ce dernier est en diminution par rapport à l'année dernière de 32% s'expliquant par l'avancée des programmes notamment avec les dépenses de CMO et de CRO cliniques qui n'entrent pas le périmètre des dépenses éligibles au Crédit Impôt Recherche.

>> DÉPENSES OPÉRATIONNELLES : 19,4M€

(En milliers d'€)	30/09/2022 6 mois	30/09/2021 6 mois	Varirations en Euros	Variation en %
Frais de recherche et développement	(14 734)	(11 187)	(3 545)	32%
Frais marketing et commerciaux	(1 308)	(1 106)	(202)	18%
Frais généraux et administratifs	(3 368)	(3 003)	(318)	11%
Total Dépenses Opérationnelles	(19 361)	(15 296)	(4 065)	27%

Les dépenses opérationnelles ont augmenté de 27% par rapport à la même période de l'année précédente en ligne avec la reprise des activités et l'avancement des différents programmes.

Plus de 76% des dépenses concernent la R&D dont les coûts ont augmenté de 32% ce semestre. En phase avec les prévisions et la stratégie d'élargissement du portefeuille de produits de la société, les dépenses de R&D ont ainsi concerné notamment les services de CRO non-cliniques et cliniques, et de CMO pour avancer les programmes en cours de recherche de formulation ou en études préclinique afin de préparer les étapes suivantes.

Les frais marketing et commerciaux ont quant à eux augmenté de 18% par rapport à la même période de l'année précédente. Sur le premier semestre de l'exercice précédent, les voyages et déplacements, restaient limités, et sont revenus à un niveau normal. Les équipes de Business et Développement ont été également renforcées.

Les frais généraux ont légèrement augmenté de 11% sur la période principalement par les frais de personnel, les frais de voyages et déplacement suite à la levée des restrictions sanitaires ainsi que les loyers et coûts associés compte tenu de l'emménagement dans les nouveaux locaux en janvier 2022.

>> RÉSULTAT FINANCIER : (2,1) M€

(En milliers d'€)	30/09/2022 6 mois	30/09/2021 6 mois	Variations en Euros	Variation en %
Produits/ (charges) de l'endettement financier brut	(3 458)	(816)	(2 642)	324%
Autres produits/ (charges) financiers	1 368	273	1 095	401%
Résultat financier	(2 090)	(544)	(1 547)	284%

Le résultat financier fait apparaître une charge 2,1 M€ contre 0,5 M€ sur le premier semestre de l'exercice précédent. La hausse des charges financières est essentiellement due à la réestimation des rémunérations variables de l'emprunt BEI, ainsi qu'aux effets du nouvel amendement signé le 1er juin 2022 qui a entraîné une augmentation du TIE sur ce même emprunt.

La forte hausse des gains de change sur la période s'explique principalement par l'évolution du cours euro/US dollar favorable à la société. En effet, au cours du semestre, la société a vendu du US Dollar et a ainsi bénéficié de gains de change significatifs. A la clôture du semestre, les soldes des comptes bancaires de la société en US Dollars s'élèvent à \$1,1M. La société ne fait pas appel à des instruments de couverture de change sur ses soldes bancaire en devise.

>> RÉSULTAT NET : (13,7 M€)

(En milliers d'€)	30/09/2022 6 mois	30/09/2021 6 mois	Variations en Euros	Variation en %
Produits des activités ordinaires	7 709	4 080	3 629	89%
Total Dépenses opérationnelles	(19 361)	(15 296)	(4 065)	27%
Résultat opérationnel courant	(11 652)	(11 215)	(437)	4%
Résultat opérationnel	(11 657)	(11 214)	(443)	4%
Résultat financier	(2 090)	(544)	(1 546)	284%
Résultat avant impôts	(13 747)	(11 758)	(1 989)	17%
RÉSULTAT NET	(13 747)	(11 758)	(1 989)	17%
- Attribuable aux actionnaires de MedinCell	(13 747)	(11 758)	(1 989)	17%
- Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	-	-		
Résultat par action en €	(0,55)	(0,47)		
Résultat dilué par action en €	(0,55)	(0,47)		

a perte nette sur la période a augmenté de 2 M€ passant de 11,7 M€ à 13,7M€. Cette dégradation limitée s'explique par la forte augmentation du chiffre d'affaires et des gains de change qui ont permis de compenser l'évolution croissante des dépenses opérationnelles ainsi que la revalorisation de la dette BEI.

La perte par action de base et diluée (calculée sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période) a légèrement augmenté et est à 0,55 € au 30 septembre 2022 contre 0,47 € par action au 30 septembre 2021.

>> ANALYSE DU BILAN

(En milliers d'€)	30/09/2022	31/03/2022	Variations en Euros	Variation en %
Total de l'actif non courant	11 651	10 229	1 422	14%
Total de l'actif courant	21 125	34 074	(12 949)	-38%
Total de l'actif	32 776	44 303	(11 527)	-26%

Les actifs non courants regroupent les actifs corporels, incorporels et les actifs financiers non courants. Les actifs non courants nets s'élevaient à 11,6 M€ et à 10,2 M€ au 30 septembre 2022 et au 31 mars 2022 respectivement. L'augmentation est principalement due au classement en courant / non courant de la part du Crédit Impôt Recherche à recevoir ainsi qu'à l'impact des nouveaux droits d'utilisation d'actifs corporels.

Les actifs courants s'élevaient respectivement à 21,1 M€ et 34,1 M€ au 30 septembre 2022 et au 31 mars 2022 respectivement.

(En milliers d'€)	30/09/2022	31/03/2022	Variations en Euros	Variation en %
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	(26 069)	(13 371)	(12 698)	95%
Total du passif non courant	41 289	19 433	21 858	112%
Total du passif courant	17 554	38 241	(20 687)	-54%
Total du passif et des capitaux propres	32 776	44 303	(11 527)	-26%

L'augmentation du passif non courant ainsi que la diminution du passif courant résultent principalement du reclassement en dette financière courante de l'emprunt BEI et des intérêts liés suite à la renégociation du 1er juin 2022 des termes de l'emprunt.

2 - ANALYSE DU TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Au 30 septembre 2022, MedinCell dispose d'une trésorerie de 11,7 M€ ainsi que de 2,5 M€ d'actifs financiers non risqués, comparé aux 24,6 M€ de trésorerie et aux 2,5 M€ d'actifs financiers non risqués au 31 mars 2022.

Sur la période, MedinCell s'est vu verser le solde de l'avance conditionnée d'un montant de 0,6 M€ par la région dans le cadre d'un Contrat Croissance.

Sans inclure les revenus futurs relatifs aux produits développés en partenariat (revenus de services et paiements d'étapes), MedinCell bénéficie encore d'une solide visibilité financière pour la période de développement en cours, comme l'illustrent les flux de trésorerie d'exploitation du semestre qui, traduisent la croissance des investissements nécessaires à l'élargissement et à la progression du portefeuille de produits de la société.

(En milliers d'€)	30/09/2022 6 mois	30/09/2021 6 mois
Flux net de trésorerie générés par l'activité	(9 960)	(11 293)
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(230)	463
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	(2 700)	(1 871)
Variation de la trésorerie nette	(12 890)	(12 703)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	24 617	47 095
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	11 727	34 392

Principaux risques et incertitudes



À l'occasion de son introduction en bourse sur Euronext, MedinCell a présenté dans son Document de Base (enregistré par l'Autorité des marchés Financiers (l'« AMF ») sous le numéro I.18-062 le 4 septembre 2018 et disponible sur le site internet de la société), les facteurs de risque.

Ces risques ont été revus et mis à jour dans le document d'enregistrement universel déposé à l'AMF le 28 juillet 2022 dans le chapitre 2. Ces derniers n'ont pas évolué depuis cette publication.

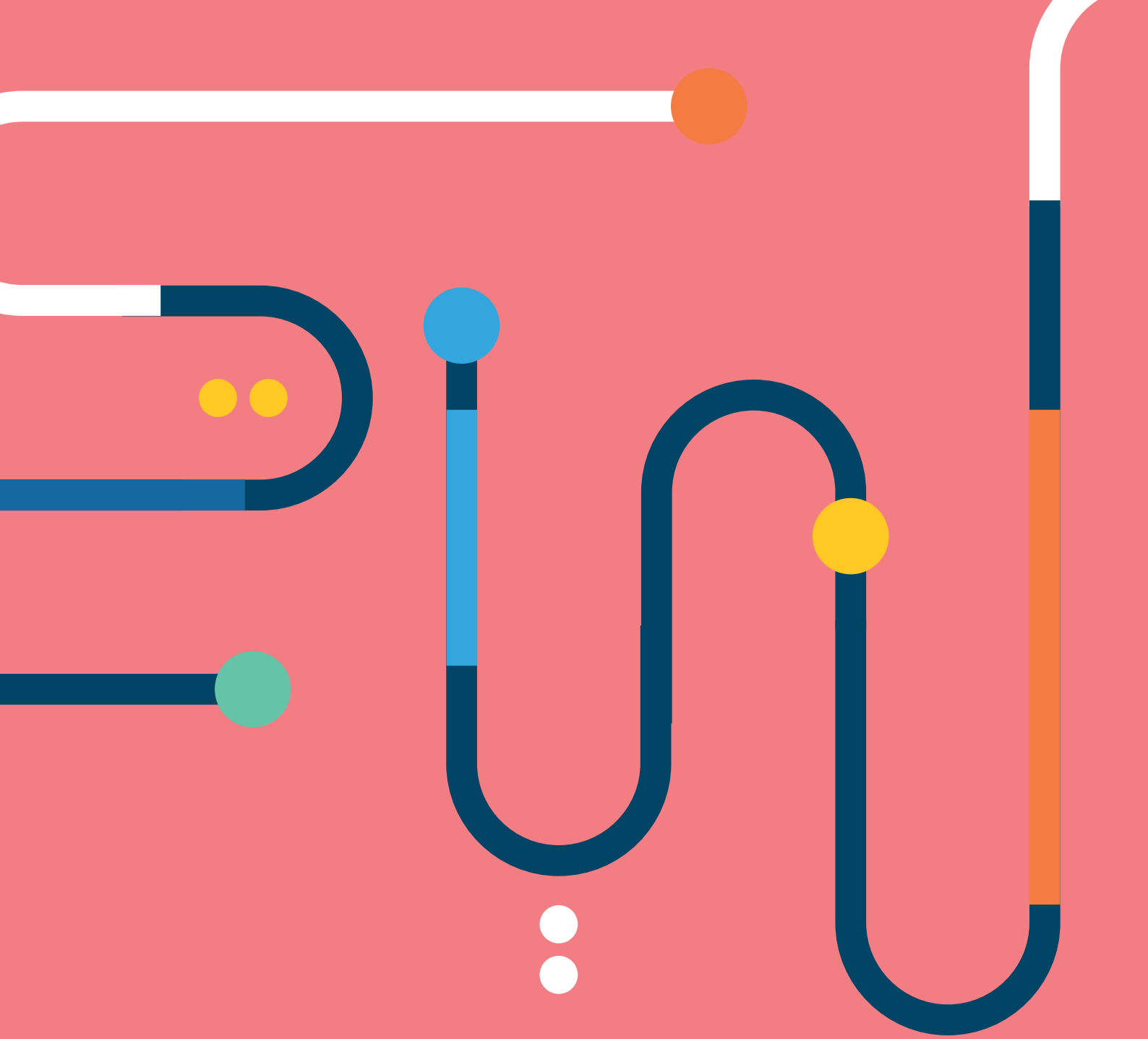
MedinCell rappelle que ses activités reposent sur des opérations de Recherche et Développement, visant des applications dans les domaines de la santé. Le succès des projets qu'elle mène est donc soumis aux aléas scientifiques et technologiques.

Transactions avec les parties liées



Au cours du semestre clos le 30 septembre 2022, il n'y a pas eu de nouvelles transactions ou de modifications entre les parties liées qui ont influé significativement sur la situation financière ou les résultats de MedinCell.





**ÉTATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS
SEMESTRIELS RÉSUMÉS
ÉTABLIS EN NORMES IFRS**
au 30 septembre 2022



Sommaire

I - ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT NET	p.20
II - ETAT CONSOLIDE DU RÉSULTAT GLOBAL	p.21
III - ETAT CONSOLIDE DE LA SITUATION FINANCIERE	p.21
IV - ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	p.23
V - TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE	p.24
VI - ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES SEMESTRIELS RESUMES	p.25
<i>NOTE 1 – INFORMATIONS GENERALES</i>	<i>p.25</i>
1.1 Présentation du Groupe	p.25
1.2 Faits marquants de la période	p.25
<i>NOTE 2 – BASE D'ETABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDES IFRS DE LA SOCIETE</i>	<i>p.29</i>
2.1 Base d'établissement des comptes consolidés IFRS semestriels résumés de la Société	p.29
2.2 Nouvelles normes et interprétations applicables sur la période close au 30 septembre 2022	p.29
<i>NOTE 3 – RESUME DES PRINCIPALES METHODES COMPTABLES</i>	<i>p.30</i>
3.1 Base d'évaluation des comptes consolidés semestriels résumés	p.30
3.2 Recours à des jugements	p.31
3.3 Information sectorielle	p.31
3.4 Continuité de l'exploitation	p.31
<i>NOTE 4 – PERIMETRE DE CONSOLIDATION</i>	<i>p.32</i>
<i>NOTE 5 – NOTES RELATIVES A L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE</i>	<i>p.33</i>
5.1 Immobilisations incorporelles	p.33
5.2 Immobilisations corporelles	p.34
5.3 Contrats de location	p.35
5.4 Actifs financiers et autres actifs non courants	p.36
5.5 Clients et comptes rattachés	p.37
5.6 Autres actifs courants	p.37
5.7 Titres de placement financiers	p.38
5.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie	p.39
5.9 Capital social	p.39
5.10 Actions auto détenues	p.40
5.11 Paiements fondés sur des actions	p.40
5.12 Dettes financières	p.43
5.13 Avantages au personnel	p.48
5.14 Dettes fournisseurs	p.48
5.15 Autres passifs non courants	p.48
5.16 Autres passifs courants	p.48
5.17 Provisions	p.49
<i>NOTE 6 – NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT</i>	<i>p.49</i>
6.1 Produits des activités ordinaires	p.49
6.2 Nature des dépenses allouées par fonction	p.50
6.3 Effectif	p.52
6.4 Autres produits et autres charges opérationnels	p.52
6.5 Résultat financier	p.53
6.6 Charge d'impôt	p.53
6.7 Résultat par action	p.54
<i>NOTE 7 – ENGAGEMENTS HORS BILAN</i>	<i>p.55</i>
<i>NOTE 8 – INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES</i>	<i>p.55</i>
<i>NOTE 9 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLÔTURE</i>	<i>p.55</i>

I - ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT NET

(En milliers d'€)	Notes	30/09/2022 6 mois	30/09/2021 6 mois
Chiffre d'affaires	6.1	6 027	1 602
Autres produits des activités ordinaires	6.1	1 682	2 477
Produits des activités ordinaires	6.1	7 709	4 080
Coût des produits et services vendus	6.2.4	-	-
Frais de recherche et développement	6.2.1	(14 732)	(11 187)
Frais marketing et commerciaux	6.2.2	(1 308)	(1 106)
Frais généraux et administratifs	6.2.3	(3 321)	(3 003)
Résultat opérationnel courant		(11 652)	(11 215)
Autres charges opérationnelles non courantes	6.4	(62)	(1)
Autres produits opérationnels non courants	6.4	57	2
Résultat opérationnel		(11 657)	(11 214)
Produits des intérêts financiers	6.5	11	56
Coût de l'endettement financier brut	6.5	(3 479)	(872)
Autres charges financières	6.5	(12)	(5)
Autres produits financiers	6.5	1 380	277
Résultat financier		(2 090)	(544)
Résultat des entités mises en équivalence	8	-	-
Résultat avant impôts		(13 747)	(11 758)
(Charge) / Produit d'impôt	6.6	-	-
RÉSULTAT NET		(13 747)	(11 758)
- Attribuable aux actionnaires de MedinCell		(13 747)	(11 758)
- Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		-	-
Résultat par action en €	6.7	(0,55)	(0,47)
Résultat dilué par action en €	6.7	(0,55)	(0,47)

II - ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

(En milliers d'€)	30/09/2022 6 mois	30/09/2021 6 mois
Résultat net	(13 747)	(11 758)
Autres éléments recyclables du résultat global		
Ecart de conversion	-	-
Autres éléments non recyclables du résultat global		
Gains et pertes actuariels sur avantages du personnel, nets d'impôts	-	-
- Gains et pertes actuariels sur avantages du personnel	-	-
- Effet de l'impôt	-	-
Résultat global	(13 747)	(11 758)
- Attribuable aux actionnaires de MedinCell	(13 747)	(11 758)
- Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	-	-

III - ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(En milliers d'€)	Notes	30/09/2022	31/03/2022
Immobilisations incorporelles	5.1	1 735	1 666
Immobilisations corporelles	5.2	3 141	3 433
Droits d'utilisation d'actifs corporels au titre des contrats de location	5.3	3 533	3 598
Titres mis en équivalence	8	15	14
Actifs financiers et autres actifs non courants	5.4	3 227	1 519
Impôts différés actifs	6.6	-	-
TOTAL DE L'ACTIF NON COURANT		11 651	10 229
Clients et comptes rattachés	5.5	1 132	799
Autres actifs courants	5.6	5 708	6 092
Titres de placement financiers	5.7	2 557	2 566
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.8	11 728	24 617
TOTAL DE L'ACTIF COURANT		21 125	34 074
TOTAL DE L'ACTIF		32 776	44 303

(En milliers d'€)	Notes	30/09/2022	31/03/2022
Capital	5.9	252	251
Primes	5.9	6 913	6 913
Réserves	IV	(19 487)	4 272
Résultat net de l'exercice - part du Groupe	I	(13 747)	(24 806)
Capitaux propres - part du groupe	IV	(26 069)	(13 371)
Intérêts ne conférant pas le contrôle	IV	-	-
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	IV	(26 069)	(13 371)
Dettes financières - non courantes	5.12	38 224	16 249
Avantages du personnel	5.13	317	265
Provisions - part non courante	5.17	-	20
Autres passifs non courants	5.15	-	-
Passifs locatifs - non courants	5.3	2 748	2 897
TOTAL DU PASSIF NON COURANT		41 289	19 433
Dettes financières - courantes	5.12	6 863	27 764
Provisions - courantes	5.17	110	102
Fournisseurs et comptes rattachés	5.14	3 738	2 982
Dettes d'impôts exigibles sur les résultats	6.6	-	-
Passifs locatifs - courants	5.3	628	581
Autres passifs courants	5.16	6 214	6 812
TOTAL DU PASSIF COURANT		17 554	38 241
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		32 776	44 303

IV - ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(En milliers d'€)	Nombre d'actions	Capital	Primes	Ecarts de conversion	Réserves consolidées	Résultat net	Capitaux propres - part groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
Solde au 31 mars 2022	25 148 703	251	6 913	(75)	4 347	(24 806)	(13 371)	-	(13 371)
Perte nette	-	-	-	-	-	(13 747)	(13 747)	-	(13 747)
Variation des écarts de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecarts actuariels sur provision retraite, net d'impôt	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments du résultat global, nets d'impôt	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total du Résultat global	-	-	-	-	-	(13 747)	(13 747)	-	(13 747)
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	-	-	(24 806)	24 806	-	-	-
Augmentation de capital	8 100	-	-	-	-	-	-	-	-
Souscription BSA	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des actions auto détenues	-	-	-	-	1 045	-	1 045	-	1 045
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde au 30 septembre 2022	25 156 803	252	6 913	(75)	(19 412)	(13 747)	(26 069)	-	(26 069)

(En milliers d'€)	Nombre d'actions	Capital	Primes	Ecarts de conversion	Réserves consolidées	Résultat net	Capitaux propres - part groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
Solde au 31 mars 2021	24 691 043	247	75 147	(75)	(47 376)	(19 020)	8 921	-	8 921
Perte nette	-	-	-	-	-	(11 758)	(11 758)	-	(11 757)
Variation des écarts de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecarts actuariels sur provision retraite, net d'impôt	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments du résultat global, nets d'impôt	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total du Résultat global	-	-	-	-	-	(11 758)	(11 758)	-	(11 758)
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	(68 279)	-	49 253	19 020	(4)	-	(4)
Augmentation de capital	88 165	-	-	-	-	-	-	-	-
Souscription BSA	108 700	2	37	-	-	-	39	-	39
Variation des actions auto détenues	-	-	-	-	(73)	-	(73)	-	(73)
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	1 247	-	1 247	-	1 247
Solde au 30 septembre 2021	24 887 908	249	6 905	(75)	3 051	(11 758)	(1 628)	-	(1 628)

V - TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

(En milliers d'€)	Notes	30/09/2022 6 mois	30/09/2021 6 mois
Résultat net		(13 747)	(11 758)
Charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		5 325	2 776
- Elimination des provisions	5.17	40	53
- Elimination des amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles et droits d'utilisation	5.1/5.2/5.3	839	719
- Charges liées au paiements fondés sur des actions	5.11	1 068	1 247
- Coût de l'endettement financier net	6.5	3 450	815
- Elimination des autres éléments sans incidence sur la trésorerie	5.8	16	(3)
- Résultat sur cessions d'actifs	5.1/5.2	(87)	(55)
Variation du besoin en fond de roulement		(1 538)	(2 311)
- Clients et comptes rattachés nets	5.5	(333)	473
- Fournisseurs et comptes rattachés	5.14	756	(858)
- Autres créances d'exploitation	5.4/5.6	(1 345)	(2 721)
- Autres dettes d'exploitation	5.15/5.16	(616)	795
Impôts sur les sociétés décaissés		-	-
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE		(9 962)	(11 293)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	5.2	(258)	(515)
Acquisitions et production d'immobilisations incorporelles	5.1	(150)	(148)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	5.1/5.2	153	64
Produits financiers encaissés	6.5	2	47
Variation des titres de placements financiers	5.7	75	944
Variation des actifs financiers non courants	5.4	(52)	71
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		(230)	463
Produits des opérations sur le capital, nets de frais	5.9	-	44
Souscription de dettes financières	5.12	600	55
Remboursements de dettes financières	5.12	(2 091)	(1 159)
Remboursements de passifs locatifs	5.3	(310)	(226)
Intérêts financiers décaissés	6.5	(875)	(512)
Acquisition et cession d'actions autodétenues	5.4	(24)	(73)
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		(2 700)	(1 871)
Incidences des éléments non monétaires et de la variation des cours des devises		-	-
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE		(12 889)	(12 703)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	5.8	24 617	47 095
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	5.8	11 728	34 392



VI - ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES SEMESTRIELS RESUMES

NOTE 1 - informations générales

1.1 Présentation du Groupe

MedinCell est une société pharmaceutique technologique au stade pré-commercial qui développe un portefeuille de produits injectables à action prolongée dans différentes aires thérapeutiques en associant sa technologie propriétaire BEPO® à des principes actifs déjà connus et commercialisés. MedinCell, à travers la libération contrôlée et prolongée du principe actif, rend les traitements médicaux plus efficaces grâce notamment à l'amélioration de l'observance, c'est-à-dire le respect des prescriptions médicales, et à la diminution significative de la quantité de médicament nécessaire dans le cadre d'un traitement ponctuel ou chronique. La technologie BEPO® permet de contrôler et de garantir la délivrance régulière à dose thérapeutique optimale d'un médicament pendant plusieurs jours, semaines ou mois à partir de l'injection sous-cutanée ou locale d'un simple dépôt de quelques millimètres, entièrement bio résorbable.

La société-mère MedinCell S.A. est une société anonyme française à Directoire et Conseil de Surveillance, dont le siège social est situé au 3, rue des Frères Lumière, 34830 Jacou, France.

Elle est cotée depuis le 8 octobre 2018 sur le Compartiment B du marché réglementé d'Euronext à Paris sous le code ISIN FR0004065605 et le ticker MEDCL.

Les comptes semestriels consolidés résumés du groupe MedinCell au 30 septembre 2022 ont été arrêtés par le Directoire du 5 décembre 2022 qui en a autorisé la publication.

1.2 Faits marquants de la période

Au 30 septembre 2022, le portefeuille de produits basés sur la technologie BEPO® compte :

- 1 produit candidat en attente d'autorisation de mise sur le marché aux États-Unis pour une commercialisation prévue au premier semestre 2023, sous condition de l'obtention de l'autorisation de mise sur le marché par la Food and Drug Administration (FDA) américaine ;
- 2 produits candidats en développement clinique, 7 produits candidats en développement réglementaire préclinique dont un en santé animale et plusieurs autres produits en phase de formulation ;
- Parmi les produits aux stades cliniques et précliniques (mdc-TJK et mdc-CWM), 7 sont développés en partenariats ou avec le soutien financier de fondations ou d'agences de santé, les autres sont des programmes internes financés directement par MedinCell ;
- Parmi les produits aux stades cliniques et précliniques, 9 sont relatifs à la santé humaine et 1 la santé animale.

	Santé Humaine	Préclinique	Phase 1 - 2	Phase 3	Revue réglementaire / Commercialisation
Activités réglementaires et cliniques menées et financées par le partenaire	En partenariat avec teva	Franchise schizophrénie (3 produits)	mdc-ANG		mdc-TJK - Olanzapine
		Neuroscience	mdc-IRM - Risperidone		mdc-IRM - Risperidone
Activités réglementaires et cliniques menées par MedinCell et financées par les partenaires	En partenariat avec AiC	Douleur post-op		mdc-CWM - Celecoxib	
	Avec le support de BILL & MELINDA GATES foundation	Contraception	mdc-WWM - Progestine		
Activités réglementaires et cliniques menées et financées par MedinCell	Avec le support de Unitaid	Malaria	mdc-STM - Ivermectine		
	MedinCell	Transplantation	mdc-GRT - Tacrolimus		
	MedinCell	Covid-19 prophylaxie	mdc-TTG - Ivermectine		
	Santé animale	Régulateur	Etudes pivots		Revue réglementaire / Commercialisation
	MedinCell	Douleur	mdc-KPT - Meloxicam		

Plusieurs autres programmes, développés seuls, en partenariat ou avec le support de fondations ou agences internationales, sont actuellement au stade d'évaluation ou de formulation, étapes préalables à la sélection d'un produit candidat.

Synthèse des événements clés du semestre clos le 30 septembre 2022.

(communiqués de presse disponibles sur invest.medincell.com)



Avril
2022

mdc-IRM Schizophrénie : Réception par Teva d'une lettre de réponse complète pour TV-46000/mdc-IRM.

Création de MedinCell Inc., Etats-Unis. Cette filiale, située 4920 Pennel Road, Suite 372, Aston, Pennsylvania 19014, est enregistrée dans l'Etat du Delaware.

Mai
2022

Recrutement : Dr Richard Malamut, spécialiste du développement pharmaceutique aux États-Unis, devient Directeur Médical de MedinCell S.A.

mdc-IRM (neuroscience) : Teva a initié l'évaluation préclinique pour une indication supplémentaire dans le domaine des neurosciences
Signature d'un amendement au contrat de la Banque Européenne d'Investissement qui permet :

- De décaler le remboursement de la première tranche initialement prévu en juin 2023 d'un délai de 6 mois, le reportant décembre 2023 ;
- D'inclure d'autres revenus dans la rémunération variable à payer à la BEI, y compris ceux provenant de TEVA ;
- De décaler d'un an l'application des conventions ;
- D'exclure des pénalités en cas de remboursement anticipé du prêt.

Septembre
2022

mdc-STM (malaria) : Signature d'un accord de licence avec le Medicines Patent Pool pour lutter contre la transmission du paludisme, dans le cadre de de l'engagement de MedinCell pour la santé dans le monde

Août
2022

mdc-TJK (schizophrénie) : Lancement d'une étude de phase 3 pour le deuxième antipsychotique injectable à action prolongée utilisant la technologie de MedinCell

Détail du portefeuille de produits en développement réglementaire au 30 septembre 2022



>> SANTÉ HUMAINE

PROGRAMME EN ATTENTE D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ



➤ TRAITEMENT DE LA SCHIZOPHRÉNIE

Partenaire : Teva Pharmaceuticals

Principe actif : Risperidone

La demande de mise sur le marché américain a été déposée en juin 2021 par Teva et acceptée pour revue par la FDA américaine (Food and Drug Administration). Elle s'appuie notamment sur les résultats positifs de l'étude de phase 3 qui a montré des améliorations significatives pour les patients atteints de schizophrénie. Ces résultats ont été dévoilés par Teva au Psych Congress 2021 (29 oct. - 1er nov., San Antonio, États-Unis).

En avril 2022, Teva a reçu une Lettre de Réponse Complète (CRL : Complete Response Letter) de la FDA. Une CRL est émise par la FDA quand la demande de mise sur le marché ne peut pas être approuvée en l'état. Dans la mesure du possible, la FDA propose des mesures correctives et émet des recommandations pour obtenir une approbation.

En mai 2022, Teva a initié l'évaluation préclinique pour une indication supplémentaire dans le domaine des neurosciences en utilisant la formulation mdc-IRM.

Post-clôture : le 3 novembre 2022, Kåre Schultz, CEO de Teva, a annoncé que ses équipes avaient mené un audit qualité complet de toutes les données cliniques et déjà redéposé auprès de la FDA la demande de mise sur le marché. Il prévoit que cette nouvelle demande d'approbation soit suivie d'une période d'examen de six mois par la FDA. Notre partenaire est confiant quant à l'obtention d'une autorisation de mise sur le marché et prévoit de lancer la commercialisation de mdc-IRM sous le nom UZEDY™ au cours du premier semestre 2023.

PROGRAMME AU STADE CLINIQUE



➤ TRAITEMENT DE LA SCHIZOPHRÉNIE

Partenaire : Teva Pharmaceuticals

Principe actif : Olanzapine

En août 2022 Teva Pharmaceuticals a informé MedinCell de sa décision de lancer l'essai clinique de phase 3 pour mdc-TJK générant un milestone de 3M\$ pour MedinCell.



➤ DOULEUR ET INFLAMMATION POSTOPÉRATOIRE

Partenaire : AiC

Principe actif : Célécoxib

En novembre 2022, une étude clinique de Phase 3 conduite aux États-Unis et financée par AIC a débuté. Il s'agit d'un essai d'innocuité et d'efficacité, multicentrique, randomisé, en double aveugle portant sur 150 patients qui a été conçu en concertation avec les autorités réglementaires américaines. Le premier patient a été inclus dans l'étude le 18 novembre 2022.

PROCHAINS CANDIDATS POTENTIELS AUX DÉVELOPPEMENT CLINIQUES



➤ DOULEUR ET INFLAMMATION POSTOPÉRATOIRE

Transplantation d'organes

Programme MedinCell

Principe actif : Tacrolimus

Les activités précliniques réglementaires sont en cours. L'essai clinique de phase 1 devrait être prêt à démarrer en 2023.

mdc-TTG

➤ COVID 19

Programme MedinCell

Principe actif : Ivermectine

Les résultats de l'étude clinique de Phase 2 SAIVE visant à démontrer l'efficacité prophylactique de l'ivermectine en prise régulière, quotidienne, sous forme orale sont attendus au début de l'année 2023. La société n'envisage pas de rendre public les résultats avant publication scientifique revue par des pairs.

Dans le cas de résultats favorables, la société estime qu'il sera crucial de trouver le bon partenaire pour continuer le développement d'un injectable à action prolongée pour la protection contre le Covid-19. A ce stade, la société a décidé de ne pas poursuivre seule le développement du programme.

mdc-WWM

➤ CONTRACEPTION

Partenaire : Fondation Bill & Melinda Gates

Principe actif : Molécule progestative (non MPA)

Les activités précliniques réglementaires sont en cours.

L'essai clinique de phase 1 devrait être prêt à démarrer en 2023.

mdc-ANG

➤ SCHIZOPHRÉNIE

Contraception

Partenaire : Teva Pharmaceuticals

Principe actif : Confidentiel

Le démarrage éventuel des activités cliniques dépendra des conclusions de l'analyse en cours des données précliniques et des décisions de notre partenaire Teva.

mdc-IRM

➤ NEUROSCIENCE

Partenaire : Teva Pharmaceuticals

Principe actif : Rispéridone

Teva a lancé en mai 2022 des activités réglementaires précliniques en vue de faire approuver le produit mdc-IRM dans une autre indication en neurologie.

mdc-STM

➤ PALUDISME

Partenaire : Unitaid

Principe actif : Ivermectine

Après la sélection d'une formulation candidate en juin 2021, les activités précliniques ont débuté avec pour objectif le démarrage des études de toxicologie réglementaires en 2023.

>> SANTÉ ANIMALE

mdc-KPT

➤ DOULEUR

Programme MedinCell

Principe actif : Confidentiel

La société estime qu'elle aura, au cours du premier semestre 2023, toutes les données nécessaires pour engager le meilleur partenaire pour poursuivre le développement de ce programme important en santé animale.

Note 2 – BASE D'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS IFRS DE LA SOCIÉTÉ

2.1 Base d'établissement des comptes consolidés IFRS semestriels résumés de la Société

En application du règlement n°1126/2008 du Conseil européen adopté le 3 novembre 2008, le Groupe MedinCell a établi ses comptes consolidés conformément aux normes internationales d'information financière ou « International Financial Reporting Standards » (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union européenne à la date de préparation des états financiers.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS, les IAS (International Accounting Standards), et leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les comptes consolidés semestriels résumés de MedinCell pour le semestre clos le 30 septembre 2022 ont été établis en application des normes IFRS tels qu'adoptées par l'Union européenne en vigueur au 30 septembre 2022 et ceci pour toutes les périodes présentées. Ces dernières sont disponibles sur le site Internet de la Commission européenne :

https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/accounting-and-taxes/annual-accounts_en

Les états financiers consolidés semestriels au 30 septembre 2022 sont présentés de manière résumée conformément à la norme internationale financière IAS 34 « Information financière intermédiaire ».

S'agissant de comptes résumés, les états financiers consolidés semestriels n'incluent pas l'intégralité des informations financières requises pour les états financiers annuels complets et doivent être lus en liaison avec les comptes consolidés IFRS de l'exercice clos le 31 mars 2022, sous réserve des particularités propres à l'établissement des comptes intermédiaires.

2.2 Nouvelles normes et interprétations applicables sur la période close au 30 septembre 2022

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes consolidés IFRS annuels pour l'exercice clos au 31 mars 2022, à l'exception des nouvelles normes suivantes d'application obligatoire pour la Société :

Norme / Interprétation	Date d'application prévue par l'IASB (exercices ouverts à compter du)	Date d'application UE attendue (au plus tard pour les exercices ouverts à compter du)
Amendement à l'IAS 16 – Immobilisations corporelles – Production avant utilisation prévue	01/01/2022	01/01/2022
Amendement à l'IAS 37 – Contrats déficitaires – Coût d'exécution d'un contrat	01/01/2022	01/01/2022
Amélioration annuelle des IFRS 2018-2020	01/01/2022	01/01/2022
IFRS 9 : Frais dans le test des "10%" pour décomptabilisation des passifs financiers		
Exemple illustratifs accompagnant IFRS16 Leases : Avantages incitatifs des contrats de locations		
IAS 41: Taxation des évaluations de la juste valeur		
Décision IFRS-IC sur les coûts de configuration ou de personnalisation dans un accord de cloud computing	01/01/2022	01/01/2022

L'adoption des nouvelles normes / amendements / interprétations obligatoires listés ci-dessus n'a eu aucun impact sur les comptes consolidés du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe n'a anticipé l'application d'aucune norme, interprétation, amendement ou révisions qui n'auraient pas encore été adoptés par l'Union européenne ou dont l'application n'est pas obligatoire dans le cadre de l'établissement de ses états financiers consolidés ouverts au 1er avril 2022.

Norme / Interprétation	Date d'application prévue par l'IASB (exercices ouverts à compter du)	Date d'application UE attendue (au plus tard pour les exercices ouverts à compter du)
Amendements d'IFRS10 et IAS28: Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et sa société associée ou coentreprise	Reportée	Suspendu
Date d'entrée en vigueur des amendements à IFRS10 et IAS 28	sine die	
Amendements d'IAS 1 : Classification des Passifs en courant ou non courant	01/01/2023	NC*
Amendement d'IAS 1 et IFRS Pratices : Disclosure sur les méthodes comptables	01/01/2023	01/01/2023
Amendement d'IAS 8 : Définition des estimations comptables	01/01/2023	01/01/2023
Amendement d'IAS 12: Impôts sur le résultat : Impôt différé lié aux actifs et aux passifs découlant d'une seule transaction	01/01/2023	01/01/2023

N.C.* : Non connue

Le processus de détermination des impacts potentiels de ces normes, amendements et interprétations sur les états financiers consolidés du Groupe est en cours.

Par ailleurs, les comptes consolidés semestriels du groupe MedinCell ne tiennent pas compte des projets de normes et interprétations qui ne sont encore qu'à l'état d'exposés sondages à l'IASB et à l'IFRIC à la date de clôture.

NOTE 3 – RÉSUMÉ DES PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés sont préparés en euros, monnaie fonctionnelle de la Société-mère, et les montants présentés dans les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

3.1 Base d'évaluation des comptes consolidés semestriels résumés

Les états financiers consolidés ont été établis sur la base du principe de continuité d'exploitation (voir Note 3.4) et selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne certains actifs et passifs qui ont été évalués à la juste valeur conformément aux normes IFRS applicables.

A l'exception des principes comptables propres à l'établissement de comptes consolidés semestriels énoncés ci-après et de l'application des nouvelles normes IFRS rendue obligatoire à compter du 1er avril 2022, le Groupe a appliqué les mêmes règles et principes comptables que ceux mentionnés dans ses derniers comptes consolidés annuels établis au 31 mars 2022.

L'évaluation du Crédit d'Impôt Recherche à la fin de la période intermédiaire a été effectuée en tenant compte des charges engagées et des encaissements et remboursements de subventions et avances remboursables annuels.

L'estimation des dépenses variables de personnel sur le semestre correspond à la meilleure estimation du management.

Conformément à IAS 34.30, la charge d'impôt sur le résultat est estimée dans les comptes semestriels à partir du taux effectif d'impôt attendu à la prochaine clôture annuelle.

Les revenus sont essentiellement issus de prestations de service pour les activités de recherche de formulation des produits supportés par des partenaires. En raison du cycle de développement des produits et en fonction des paramètres financiers mis en place dans le cadre de partenariats (ceux-ci pouvant intégrer ou non certains éléments tels que la facturation de services de formulation, des paiements d'étapes, des royalties, le partage de coûts, le partages de profits, etc.), le chiffre d'affaires peut varier significativement d'une période à l'autre mais n'est pas soumis à des effets de saisonnalité.

3.2 Recours à des jugements

Les états financiers consolidés du Groupe sont établis en conformité avec le référentiel IFRS. Leur établissement exige que la Direction exerce son jugement, qu'elle ait recours à des estimations et formule des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges. Ces estimations et hypothèses sous-jacentes se fondent sur l'expérience passée et d'autres critères considérés comme pertinents. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées.

Les principaux domaines exigeant de la Direction qu'elle exerce son jugement et procède à des estimations concernent notamment :

- l'évaluation de la juste valeur des plans de paiement en actions (plans de bons de créateur d'entreprise, de bons de souscription d'actions, plans de stock-options, attributions d'actions gratuites, plans de « restricted stock unit ») accordés aux fondateurs, aux dirigeants, aux salariés du Groupe et à certains prestataires. L'évaluation de cette juste valeur résulte de modèles nécessitant l'utilisation d'hypothèses de calcul (volatilité, turnover, durée d'exercabilité...) (Note 5.11) ;
- l'évaluation des avantages du personnel, et plus particulièrement des indemnités de fin de carrière (Note 5.13) ;
- l'estimation des flux de remboursements des subventions et avances remboursables (Note 5.12) ;
- l'évaluation de la rémunération annuelle variable liée aux paiements de milestones et à la commercialisation des produits issus des programmes financés par l'emprunt auprès de la BEI (Note 5.12) ;
- concernant la durée des contrats à retenir pour l'application d'IFRS 16, le Groupe a recours à des jugements afin d'évaluer si il est raisonnablement certain ou non de reconduire les contrats au-delà de la durée non résiliable (Note 5.3) ;
- l'évaluation des impôts différés et de leur recouvrabilité (Note 6.6) ;
- l'évaluation des provisions (Note 5.17) ;
- l'évaluation des frais de développement et de l'avancement des dépenses pour mesurer le chiffre d'affaires à reconnaître au titre des prestations de développement de formulations selon la norme IFRS 15 (Note 6.1).

3.3 Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8, l'information sectorielle est établie sur la base des données de gestion interne utilisées pour l'analyse de la performance des activités et l'allocation des ressources.

Un secteur opérationnel est une composante distincte du Groupe qui est engagée dans la fourniture de produits et services distincts et qui est exposée à des risques et une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs opérationnels.

A ce stade de développement, le Groupe a conclu que ses opérations constituent un seul et unique secteur opérationnel : la conduite de recherche et développement sur des procédés à base de polymères biodégradables permettant la délivrance contrôlée et prolongée de principes actifs dans le corps humain.

3.4 Continuité de l'exploitation

Le principe de continuité de l'exploitation a été retenu par la Direction de la Société compte tenu des éléments et hypothèses structurants suivants :

- La situation déficitaire de la Société au 30 septembre 2022 s'explique par le caractère innovant des produits développés en interne impliquant ainsi une phase de recherche et de développement nécessitant un financement important ;

- La trésorerie disponible au 30 septembre 2022 s'élève à 11,7 M€ dont 6,7 M€ de disponibilités et 5 M€ de Dépôt à Terme (DAT). La société dispose également de 2,5 M€ de placements liés au contrat de capitalisation à échéance fin 2022.
- MedinCell a obtenu le 22 novembre 2022 auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) un financement de 40 millions d'euros qui permettra d'une part de rembourser le prêt existant de 2018 (comprenant le principal de 20M€ ainsi que 3,2 M€ d'interets)et d'autre part de financer les activités de recherche et développement. Cet accord fait suite à l'amendement signé le 1er juin 2022 avec la BEI permettant, le report du paiement de la Tranche 1 de six mois (voir en note 5.12 les incidences comptables de cet amendement sur la charge financière de la période). Conformément au nouvel accord, le premier remboursement du capital interviendra avant le tirage de la deuxième tranche dont les conditions sont déjà remplies. La Société prévoit de demander le tirage de la tranche A en décembre 2022 et de rembourser le prêt initial d'ici mi-janvier 2023.
- Le chiffre d'affaires prévisionnel liés aux milestones et services rendus ainsi que les royalties attendus de la commercialisation des produits sont déterminés sur la base de l'avancement des produits et des statistiques de succès ;
- Les crédits d'impôts recherche et innovation sont pris en compte en fonction des estimations attendues des dépenses éligibles compte tenu des projets de la Société et en conformité avec les règles actuelles de détermination de ces crédits.

L'ensemble de ces ressources permettent de financer la consommation de trésorerie attendue pour financer les efforts de recherche pour les douze mois à venir, y compris si la commercialisation des produits ne devait pas démarrer au cours de cette période.

NOTE 4 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Le périmètre de consolidation du Groupe MedinCell se compose des sociétés suivantes et n'a pas évolué sur le semestre :

Entité	Pays	Pourcentage d'intérêts	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêts	Méthode de consolidation
		31-mars-22		30-sept-22	
MedinCell SA	France	100%	Société Mère	100%	Société Mère
CM Biomaterials	Pays-Bas	50%	Mise en équivalence	50%	Mise en équivalence
MedinCell Inc.	Etats-Unis			100%	Intégration globale

MedinCell Inc., a été créée, sur le semestre aux Etats-Unis. Cette filiale, située 4920 Pennel Road, Suite 372, Aston, Pennsylvania 19014, est enregistrée dans l'Etat du Delaware depuis le 7 avril 2022. Depuis sa création, la société n'a pas généré de chiffre d'affaires et compte un salarié.

NOTE 5 – NOTES RELATIVES A L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

5.1 Immobilisations incorporelles

Les mouvements concernant la valeur nette comptable des immobilisations incorporelles au titre des périodes couvertes sont présentés ci-dessous :

	31/03/2022	Mouvements de la période			30/09/2022
(En milliers d'€)		Acquisitions/ Augmentations	Cessions et mises au rebut	Reclassements	
Logiciels, brevets, licences	3 312	150	-	43	3 505
Immobilisations en cours et acomptes versés	43	-	-	-43	-
Immobilisations incorporelles	3 355	150	-	-	3 505
Frais de développement immobilisés	-	-	-	-	-
Logiciels, brevets, licences	(1 689)	-81	-	-	(1 770)
Immobilisations en cours et acomptes versés	-	-	-	-	-
Amortissement des immobilisations incorporelles	(1 689)	-81	-	-	(1 770)
Pertes de valeur	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles nettes	1 666	69	-	-	1 735

La Société a poursuivi la consolidation de sa propriété intellectuelle et a, à ce titre, engagé de nouveaux coûts de protection intellectuelle au cours du semestre.

Au regard de l'évolution des activités de la Société et de la nature de ces actifs incorporels, aucune dépréciation des actifs incorporels n'est à constater sur le semestre.

A titre de comparaison, les variations sur le semestre comparatif de l'année précédente se détaillaient comme suit :

	31/03/2021	Mouvements de la période			30/09/2021
(En milliers d'€)		Acquisitions/ Augmentations	Cessions et mises au rebut	Reclassements	
Logiciels, brevets, licences	3 004	148	-	-	3 152
Immobilisations en cours et acomptes versés	8	-	(8)	-	-
Immobilisations incorporelles	3 013	148	(8)	-	3 153
Logiciels, brevets, licences	(1 527)	(80)	-	-	(1 607)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(1 527)	(80)	-	-	(1 607)
Pertes de valeur	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles nettes	1 486	68	(8)	-	1 545

5.2 Immobilisations corporelles

Les mouvements concernant la valeur nette comptable des immobilisations corporelles au titre des périodes couvertes sont présentés ci-dessous :

	31/03/2022	Mouvements de la période			30/09/2022
(En milliers d'€)		Acquisitions	Cessions et mises au rebut	Reclassements	
Matériels de laboratoire, installations techniques	3 613	82	(138)	3	3 560
Installations et agencements divers	2 362	113	-	-	2 475
Matériels de bureau et informatique et autres	1 168	45	(3)	-	1 210
Immobilisations corporelles en cours et acomptes versés	128	17	(20)	(3)	122
Immobilisations corporelles brutes	7 269	257	(161)	-	7 367
Matériels de laboratoire, installations techniques	(2 431)	(249)	92	-	(2 587)
Installations et agencements divers	(754)	(121)	-	-	(874)
Matériels de bureau et informatique et autres	(653)	(115)	3	-	(764)
Immobilisations en cours et acomptes versés	-	-	-	-	-
Amortissements des immobilisations corporelles	(3 837)	(485)	95	-	(4 225)
Immobilisations corporelles nettes	3 433	(228)	(66)	-	3 141

La société a investi sur le semestre afin de supporter et maximiser sa croissance notamment par :

- Des équipements de laboratoire (réacteurs, systèmes thermorégulateurs, lecteurs microplaque...);
- L'acquisition de matériels en renouvellement de parc informatique et téléphonique, et en équipement des nouveaux locaux construits ;
- Des aménagements dans le cadre de l'agrandissement des locaux en espace de bureaux. Les immobilisations corporelles en cours concernent principalement un projet d'agrandissement des bureaux.

Au regard de l'évolution des activités de la Société et de la nature des actifs corporels, aucune dépréciation des actifs corporels n'est à constater sur le semestre.

A titre de comparaison, les variations sur le semestre comparatif de l'année précédente se détaillaient comme suit :

	31/03/2022	Mouvements de la période			30/09/2022
(En milliers d'€)		Acquisitions	Cessions et mises au rebut	Reclassements	
Matériels de laboratoire, installations techniques	3 398	161	-	-	3 559
Installations et agencements divers	1 444	19	-	-	1 463
Matériels de bureau et informatique et autres	849	30	(55)	-	824
Immobilisations corporelles en cours et acomptes versés	46	304	-	-	350
Immobilisations corporelles brutes	5 737	514	(55)	-	6 196
Matériels de laboratoire, installations techniques	(1 931)	(266)	-	-	(2 197)
Installations et agencements divers	(589)	(72)	-	-	(661)
Matériels de bureau et informatique et autres	(541)	(79)	55	-	(565)
Amortissements des immobilisations corporelles	(3 061)	(417)	55	-	(3 423)
Immobilisations corporelles nettes	2 676	97	-	-	2 773

5.3 Contrats de location

Le Groupe a adopté la norme IFRS 16 Contrats de location à compter du 1er avril 2019.

Les mouvements relatifs aux droits d'utilisation et aux passifs locatifs sur le semestre se détaillent comme suit :

(En milliers d'€)	31/03/2022	Nouveaux contrats souscrits sur la période	Sorties liées aux fins de contrats	Dotations aux amortissements de la période	30/09/2022
Bâtiment	2 697	-	-	(159)	2 539
Matériels	896	208	-	(112)	993
Véhicules	4	-	-	(3)	1
Total des droits d'utilisation liés aux contrats de location - nets	3 598	208	-	(273)	3 533

(En milliers d'€)	31/03/2022	Nouveaux contrats souscrits sur la période	Paiements en capital sur la période	30/09/2022	Dont passifs locatifs courants	Dont passifs locatifs non courants
Bâtiment	2 774	-	153	2 621	306	2 315
Matériels	698	208	154	752	319	433
Véhicules	5	-	3	2	2	-
Total des passifs locatifs	3 478	208	310	3 376	628	2 748

Les droits d'utilisation s'élèvent au 30 septembre 2022 à 3 533 K€ nets et concernent principalement les baux immobiliers suivants :

- le bail Tisserand pour 980k€ ;
- le bail ACDE pour 1 440K€ ;
- le bail relatif à la Villa Rose pour 136K€.

Pour l'ensemble des baux concernant les locaux, la Société a considéré, pour la détermination du passif de location, qu'elle ne résilierait pas les baux avant leur terme, et qu'elle ne solliciterait pas un renouvellement à l'issue de ce terme. Les durées de sortie de ces 3 baux ont été uniformisées sur une durée de 9 ans à compter de la signature du dernier contrat, La fin de ces contrats est prévue sur l'exercice se clôturant au 31 mars 2031.

A titre de comparaison, les variations sur le semestre comparatif se détaillaient comme suit :

(En milliers d'€)	31/03/2021	Nouveaux contrats souscrits sur la période	Sorties liées aux fins de contrats	Dotations aux amortissements de la période	30/09/2021
Bâtiment	550	2 492	-	(139)	2 903
Matériels	616	224	-	(79)	761
Véhicules	10	-	-	(3)	7
Total des droits d'utilisation liés aux contrats de location - nets	1 177	2 716	-	(221)	3 672

(En milliers d'€)	31/03/2021	Nouveaux contrats souscrits sur la période	Changement d'estimation sur la durée d'un contrat existant	Paiements en capital sur la période	30/09/2021	Dont passifs locatifs courants	Dont passifs locatifs non courants
Bâtiment	553	1 810	682	106	2 939	264	2 675
Matériels	531	224	-	117	638	167	471
Véhicules	11			3	8	3	5
Total des passifs locatifs	1 095	2 034	682	226	3 585	436	3 149

5.4 Actifs financiers et autres actifs non courants

Les actifs financiers et autres actifs non courants se détaillent comme suit :

(En milliers d'€)	30/09/2022	31/03/2022
Dépôts et cautionnements versés	96	94
Contrat de liquidités - espèces	101	125
Titres de participation non consolidés	6	6
Part à plus d'un an des créances fiscales	2 989	1 253
Charges constatées d'avance	35	41
Total des Actifs financiers et autres actifs non courants	3 227	1 519

Les actifs financiers non courants au cours du semestre sont majoritairement des créances fiscales.

Au 31 mars 2022, ils se composaient principalement :

- Des dépôts et cautions sur activité courante (94 K€) ;
- Du contrat de liquidité espèces (125 K€) ;
- De la part du Crédit d'Impôt Recherche (1 216 K€), Crédit d'Impôt Innovation (11 K€) et du Crédit d'Impôt Famille (26 K€) (soit un total de 1 253 K€) relatifs au premier trimestre civil 2022, qui seront encaissables au second semestre civil 2023 ;
- Des titres détenus de la Banque Populaire du Sud (6 K€) ;
- Des charges constatées d'avances pour 41 K€.

Au 30 septembre 2022, ils sont également composés :

- Des créances fiscales qui correspondent au Crédit Impôt Recherche pour 2 890 K€, au Crédit Impôt Innovation pour 18 K€ et au Crédit Impôt Famille pour 80K€ relatifs au trois premiers trimestres civils 2022, qui seront encaissables au second semestre civil 2023 ;
- Des dépôts et cautions sur activité courante pour 96 K€ ;
- D'un contrat de liquidité espèces pour 101 K€ (voir Note 5.10) ;

- Des titres détenus de la Banque Populaire du Sud pour 6 K€ ;
- Des charges constatées d'avances pour 35 K€.

5.5 Clients et comptes rattachés

Le tableau suivant présente la ventilation de la valeur nette comptable des créances clients pour les périodes présentées :

(En milliers d'€)	30/09/2022	31/03/2022
Créances clients	1 132	544
Factures à établir	-	255
Valeur brute	1 132	799
Dépréciation	-	-
Valeur nette	1 132	799

Le solde des créances clients est principalement composé par les créances envers CM Biomaterials correspondant aux royalties sur les ventes de polymères.

5.6 Autres actifs courants

Le tableau suivant présente la ventilation de la valeur nette comptable des autres actifs courants :

(En milliers d'€)	30/09/2022	31/03/2022
Avances et acomptes sur commandes	36	50
Créances sociales	35	14
Créances fiscales	4 900	4 871
Charges constatées d'avance	714	1 135
Autres	23	23
Autres actifs courants nets	5 708	6 092

Les créances fiscales sont principalement constituées par les créances de TVA pour 733 K€ et le crédit impôt famille 2022 pour 92 K€ qui seront encaissables avant le 30 septembre 2023, ainsi que par les crédits d'impôts relatifs à la période fiscale ouverte le 1er avril 2021 pour 4 071 K€ (Crédit Impôt Recherche pour 4 030 K€, Crédit Impôt Famille pour 92 K€ et Crédit Impôt Innovation pour 42 K€).

Les charges constatées d'avance sont principalement liées aux dépenses opérationnelles courantes qui concernent la période suivante, notamment des frais de CRO, d'abonnements logiciels et maintenance, de frais de bourse (notamment les frais liés au contrat liquidité et cotation sur Euronext) ainsi que des frais de collaborations académiques. La diminution par rapport au 31 mars 2022 s'explique principalement par l'avancée notoire de certains programmes avec le recours à la sous-traitance CRO dont les contrats s'étendaient au-delà du 31 mars 2022, diminuant significativement les charges constatées d'avance.

5.7 Titres de placement financiers

Le tableau suivant présente le détail des titres de placement financiers pour les périodes présentées :

(En milliers d'€)	30/09/2022	31/03/2022
Contrat de capitalisation - Obligations non données en garantie - part courante	58	-
Contrat de capitalisation - Obligations données en garantie - part courante	75	438
Contrat de capitalisation - Fonds généraux en euros donnés en garantie - part courante	-	154
Contrat de capitalisation - Fonds généraux en euros non donnés en garantie - part courante	2 410	1 968
Intérêts courus non échus	15	6
Actifs financiers courants bruts	2 557	2 566
Dépréciation	-	-
Actifs financiers courants bruts	2 557	2 566

Au 30 septembre 2022, la Société dispose d'un placement de 2 544 K€ dans le cadre d'un contrat de capitalisation (dont 2 410 K€ placés sous forme de fonds généraux avec une rémunération d'environ 2% sans risque sur le capital, et 133 K€ alloués à des obligations avec une rémunération supérieure s'échelonnant de 3% à 4%, mais présentant un risque sur le capital en cas de sortie avant la fin de la période). Ce contrat de capitalisation a été donné en garantie à hauteur de 50% du capital restant dû de l'emprunt bancaire de 7 M€ souscrit en mars 2017. Le capital restant dû de cet emprunt au 30 septembre 2022 est de 151 K€ (Emprunt Innove+).

Ce contrat de capitalisation présente des échéances entre 2020 et fin 2022 et une possibilité de sortie à tout moment pour la partie qui n'est pas donnée en garantie du contrat d'emprunt bancaire lié au prêt de 7 M€.

Le détail du classement de ce contrat de capitalisation est le suivant :

(En milliers d'€)	Classement comptable IFRS	30/09/2022	31/03/2022
Contrat de capitalisation - Obligations données en garantie - part courante	Titres de placement courants	75	438
Contrat de capitalisation - Obligations données en garantie - part non courante	Actifs financiers non courants		-
Contrat de capitalisation - Fonds généraux en euros donnés en garantie - part courante	Actifs financiers courants	58	154
Contrat de capitalisation - part donnée en garantie		133	592
Contrat de capitalisation - Fonds généraux en euros non donnés en garantie - part courante	Actifs financiers courants	2 410	1 968
Contrat de capitalisation - Obligations non données en garantie	Actifs financiers non courants		-
Contrat de capitalisation - Total		2 544	2 560
<i>dont intérêts courus et plus-value latente</i>		3	3

5.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le tableau suivant présente la ventilation (i) du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant à l'actif de l'état de la situation financière consolidée ainsi que (ii) du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie Nets », tel que présenté dans le tableau consolidé des flux de trésorerie et ce, pour chaque période présentée :

(En milliers d'€)	30/09/2022	31/03/2022
Disponibilités	6 727	19 617
Comptes et dépôts à terme	5 000	5 000
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 727	24 617
Découverts bancaires	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie Nets	11 727	24 617

Au 30 septembre 2022, la Société dispose de :

➤ 6,7 M€ de liquidités disponibles sur ses comptes bancaires (dont l'équivalent de 1 M€ / \$ 1,1M dans des comptes en dollars, contre \$13,3M au 31 mars 2022). La conversion Dollars/Euros sur la période ayant entraîné un gain de change documenté en note 6.5) ;

➤ 5 M€ de comptes à terme (CAT) d'une maturité de 1 an, répartis en 2 contrats à échéance du 18/10/2022 et 3 contrats à échéance du 20/10/2022, avec possibilité de remboursement anticipé à tout moment sans pénalité.

5.9 Capital social

Au 31 mars 2022, le capital était composé de 25 148 703 actions ordinaires entièrement libérées et d'une valeur nominale unitaire de 0,01 euro.

Au cours du semestre clos au 30 septembre 2022, 8 100 actions ordinaires nouvelles ont été créées et portent le nombre d'actions total composant le capital social à 25 156 803 actions ordinaires entièrement libérées de valeur nominale de 0,01 euro.

Le tableau ci-après détaille les mouvements intervenus sur le capital de MedinCell SA au cours du semestre clos le 30 septembre 2022 :

Date	Nature des opérations sur le capital	Nombre d'actions émises	Valeur nominale (en €)	Capital (en €)	Primes d'émission (en €)
Au 31 mars 2022		25 148 703	0,01 €	251 487,03	6 913 476,29
	Attribution AGA2021A	4 740	0,01	47,4	-
	Attribution AGA2020ABIS	3 360	0,01	33,6	-
Au 30 septembre 2022		25 156 803	0,01 €	251 568,03	6 913 476,29

5.10 Actions auto détenues

A compter du 22 octobre 2018, la société a confié à la société KEPLER CHEUVREUX la mise en œuvre d'un contrat de liquidité sur ses propres actions.

Ce contrat de liquidité a été conclu pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction. Il a pour objet l'animation des titres de la société MedinCell sur le marché d'EURONEXT Paris.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, 200 K€ en espèces ont été initialement affectés au compte de liquidité.

Au 30 septembre 2022, dans le cadre du contrat de liquidité, le nombre d'actions auto-détenues au travers de ce contrat est de 47 975 contre 40 205 au 31 mars 2022, ainsi que 101 K€ de liquidités contre 125 K€ au 31 mars 2022.

5.11 Paiements fondés sur des actions

Des plans de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (« BSPCE ») ainsi que des bons de souscription d'actions (« BSA »), des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions (« Stock-options »), d'actions gratuites (« AGA ») et de « restricted stock unit » (« RSU ») ont été attribués par la société aux dirigeants, aux salariés du Groupe et à certains prestataires.

La charge comptabilisée sur la période close le 30 septembre 2022 en application d'IFRS 2 relative aux plans qui étaient en circulation au 30 septembre 2022 s'élève à 1 069 K€ (1 247 K€ au titre de la période close le 30 septembre 2021).

Les nouveaux plans attribués sur le semestre sont :

➤ Le 14 avril 2022, attribution d'un plan de bons de souscription d'actions ci-après dénommé Plan BSA 2022A de 77 300 bons au bénéfice de certains salariés de la société MedinCell SA. La période d'acquisition est fixée à 12 mois, et sous condition de présence effective pendant la période d'acquisition.

La charge totale de ce plan de bons de souscription d'actions selon IFRS 2, estimée à la date d'attribution du 14 avril 2022 est de 193K€. La charge comptabilisée en application d'IFRS 2 relative à ce plan de BSA sur la période close le 30 septembre 2022 s'élève à 89 K€.

	Bons de souscription d'actions BSA 2022A
BSA 2022A	09/09/2021
Nombre de BSA autorisés par l'AG	7% du capital social
Date d'attribution	14/04/2022
Durée d'attribution des droits	1 an
Date d'expiration	14/04/2023
Nombre d'instruments attribués	77 300
Parité Instrument / Action	1
Prix de souscription de l'option	1,26 €
Condition de présence/performance	Condition de présence
Méthode d'évaluation utilisée	Black & scholes
Juste valeur de l'action sous-jacente à la date d'attribution	2,49 €
Volatilité attendue	63,4%
Durée de vie moyenne de l'instrument	3 ans
Taux d'actualisation (1)	0,61%
Dividendes attendus	-
Juste valeur de l'instrument attribué	2,49 €

► Le 22 juillet 2022, attribution d'un plan d'attribution gratuite ci-après dénommé Plan 2022A de 3 859 actions au bénéfice de certains salariés de la société MedinCell SA. La période d'acquisition est fixée à 12 mois pour les tranches 1 et 2, composées respectivement de 2 919 actions, sous condition de présence effective avec une ancienneté minimum de 12 mois pour la tranche 1 et pour la tranche 2, composée de 940 actions, sous conditions de performance du cours de bourse pour l'acquisition de ces actions gratuites de performance.

La charge totale de ce plan d'actions gratuites selon IFRS 2, estimée à la date d'attribution du 22 juillet 2022 est de 17 K€. La charge comptabilisée en application d'IFRS 2 relative à ce plan d'actions gratuites sur la période close le 30 septembre 2022 s'élève à 3 K€, respectivement de 2,8 K€ et 0,5 K€ pour les tranches 1 et 2.

	Actions gratuites 2022A
Date d'Assemblée Générale	09/09/2021
Nombre d'AGA autorisé par l'AG	7% du capital social
Date d'attribution	22/07/2022
Date d'acquisition des actions	22/07/2023
Nombre d'actions attribuées	Tranche 1 : 2 919 Tranche 2 : 940
Prix de souscription de l'instrument	-
Prix d'exercice de l'instrument	-
Conditions d'acquisition	Tranche 1 : Être présent dans la société de façon continue entre la date d'attribution et la fin de la période d'acquisition Tranche 2 : conditions de performance (2)
Méthode d'évaluation utilisée	Monte Carlo
Juste valeur de l'action sous-jacente à la date d'attribution	5,08 €
Volatilité attendue	70,6%
Durée de vie moyenne de l'instrument (correspondant à la mi-période entre la date d'acquisition de la tranche et la date de fin de vie du plan)	-
Taux d'actualisation (1)	0,62%
Dividendes attendus	-
Juste valeur de l'instrument attribué	Tranche 1 : 5,08 € Tranche 2 : 2,70€

(1) Obligation sans risque (Emprunt d'état) OAT BDF

(2) 76% des AGA attribuées constituent la tranche 1 dont 100% sont acquises à la première date d'anniversaire de la date d'attribution sous condition de présence continue, sans condition de performance attachée. Les 24% des AGA attribuées restantes constituent la tranche 2 dont le pourcentage d'actions acquises est conditionné par l'atteinte d'un critère de performance apprécié en fonction de la moyenne des cours cotés aux 30 séances de bourse continus précédant immédiatement le troisième anniversaire de la date d'attribution rapportée à 9,56€. Ce rapport est appelé Quotient de Performance et :

- Si le Quotient de Performance est inférieur à 1,125, aucune des AGA de la tranche 2 n'est acquise ;

- Si le Quotient de Performance est supérieur ou égal à 1,125 mais inférieur à 1,25, alors 25% des AGA de la tranche 2 (arrondis au nombre entier immédiatement inférieur) sont acquis ;

- Si le Quotient de Performance est supérieur ou égal à 1,25, mais inférieur à 1,50, alors 50% des AGA de la tranche 2 (arrondis au nombre entier immédiatement inférieur) sont acquis ;

- Si le Quotient de Performance est supérieur ou égal à 1,50, alors 100% des AGA de la tranche 2 sont acquis ;

Enfin, par dérogation à ce qui précède, l'intégralité des AGA de la tranche 2 sera acquise par anticipation si, avant le troisième anniversaire de la Date d'Attribution, la moyenne des cours cotés aux 90 séances de bourse continus est supérieure à 1,5 fois le cours d'attribution (la date d'acquisition étant dans ce cas réalisée à la dernière des deux dates suivantes : le premier jour ouvré suivant cette période de 90 séances de bourse ou le premier anniversaire de la date d'attribution).

► Le 22 juillet 2022, attribution d'un plan de « restricted stock unit » ci-après dénommé Plan RSU1 de 1 319 actions au bénéfice d'un salarié du Groupe. La période d'acquisition est fixée à 12 mois pour la tranche 1, composée de 188 actions, sous condition de présence effective avec une ancienneté minimum de 12 mois et pour la tranche 2, composée de 1 131 actions, sous conditions de performance du cours de bourse pour l'acquisition de ces restricted stock unit.

La charge totale de ce plan de « restricted stock unit » selon IFRS 2, estimée à la date d'attribution du 22 juillet 2022 est de 4 K€. La charge comptabilisée en application d'IFRS 2 relative à ce plan d'actions gratuites sur la période close le 30 septembre 2022 s'élève à 1 K€.

► Le 22 juillet 2022, attribution d'un plan de « restricted stock unit » ci-après dénommé Plan RSU2 de 22 450 actions au bénéfice de certains salariés du Groupe. La période d'acquisition est fixée à 12 mois pour la tranche 1, à 24 mois pour la tranche 2, à 36 mois pour la tranche 3 et à 48 mois pour la tranche 4, et sous condition de présence effective pendant la période d'acquisition pour chaque tranche.

La charge totale de ce plan de « restricted stock unit » selon IFRS 2, estimée à la date d'attribution du 22 juillet 2022 est de 114 K€. La charge comptabilisée en application d'IFRS 2 relative à ce plan d'actions gratuites sur la période close le 30 septembre 2022 s'élève à 11 K€.

	Stock options RSU 1	Stock options RSU 2
Date d'Assemblée Générale	09/09/2021	
Nombre de stock-options autorisés par l'AG	7% du capital social	
Date d'attribution	22/07/2022	22/07/2022
Fin de la période d'acquisition des droits	22/07/2023	4 ans par tranche
Nombre d'instruments attribués	Tranche 1 : 188 Tranche 2 : 1131	22450
Parité Instrument/Action	1	1
Prix de souscription de l'instrument	-	-
Prix d'exercice de l'instrument	5,08 €	5,08 €
Conditions d'acquisition	Être présent dans la société de façon continue entre la date d'attribution et la fin de la période d'acquisition + conditions de performance (1)	Être présent dans la société de façon continue entre la date d'attribution et la fin de la période d'acquisition
Méthode d'évaluation utilisée	Monte Carlo	
Juste valeur de l'action sous-jacente à la date d'attribution	5,08 €	5,08 €
Volatilité attendue	70,6%	70,6%
Taux d'actualisation (1)	0,62%	0,62%
Dividendes attendus	-	-
Juste valeur de l'instrument attribué	Tranche 1 : 5,08 € Tranche 2 : 2,74 €	5,08 €

(1) 14% des RSU1 attribuées constituent la tranche 1 dont 100% sont acquises à la première date d'anniversaire de la date d'attribution sous condition de présence continue, sans condition de performance attachée. Les 86% des AGA attribuées restantes constituent la tranche 2 dont le pourcentage d'actions acquises est conditionné par l'atteinte d'un critère de performance apprécié en fonction de la moyenne des cours cotés aux 30 séances de bourse continus précédant immédiatement le troisième anniversaire de la date d'attribution rapportée à 9,56€. Ce rapport est appelé Quotient de Performance et :

- Si le Quotient de Performance est inférieur à 1,12, aucune des AGA de la tranche 2 n'est acquise ;

- Si le Quotient de Performance est supérieur ou égal à 1,12 mais inférieur à 1,25, alors 25% des RSU de la tranche 2 (arrondis au nombre entier immédiatement inférieur) sont acquis ;

- Si le Quotient de Performance est supérieur ou égal à 1,25 mais inférieur à 1,50, alors 50% des RSU de la tranche 2 (arrondis au nombre entier immédiatement inférieur) sont acquis ;

- Si le Quotient de Performance est supérieur ou égal à 1,50, alors 100% des RSU de la tranche 2 sont acquis ;

Enfin, par dérogation à ce qui précède, l'intégralité des RSU1 de la tranche 2 sera acquise par anticipation si, avant le troisième anniversaire de la Date d'Attribution, la moyenne des cours cotés aux 90 séances de bourse continues est supérieure à 1,5 fois le cours d'attribution (la date d'acquisition étant dans ce cas réalisée à la dernière des deux dates suivantes : le premier jour ouvré suivant cette période de 90 séances de bourse ou le premier anniversaire de la date d'attribution).

La charge totale au titre des paiements fondés sur des actions en circulation s'élève à 1 069K€ au titre du semestre clos le 30 septembre 2022 contre 1 247 K€ au titre du semestre clos le 30 septembre 2021. Elle a été reconnue dans le compte de résultat en charges de personnel.

5.12 Dettes financières

Au 30 septembre 2022, les dettes financières sont principalement composées des avances remboursables, de Prêts pour Innovation conclus auprès de BPI et de la région Languedoc Roussillon, d'emprunts bancaires, d'un prêt de la Banque Européenne d'Investissement, de prêts garantis par l'Etat, ainsi que d'un emprunt obligataire avec Teva Pharmaceuticals.

Pour financer son développement, la société a bénéficié entre mai et juin 2020, puis en octobre 2020, de prêts garantis par l'État (PGE) à hauteur de 13,7 M€ dans le cadre du dispositif exceptionnel de garanties mis en place par l'Etat permettant de soutenir le financement bancaire des entreprises. Ces prêts obtenus auprès de la Banque Populaire du Sud, BNP Paribas, Caisse d'Épargne et de la Banque Publique d'Investissement, ont une maturité initiale de 12 mois. L'entreprise a contractualisé l'option d'amortissement sur 5 ans à compter de la première année pour les quatre emprunts.

Pour financer la formulation et le développement de produits internes, la société avait contractualisé le 22 mars 2018 un emprunt auprès de la BEI pour un montant de 20 M€ en 3 tranches de 7,5 M€, 7,5 M€ et 5 M€. La première tranche avait été tirée sur le 25 juin 2018 pour un montant de 7,5 M€ (soit 7 425 K€ nets de frais). Suite à l'atteinte de certaines conditions liées à l'activité, la deuxième tranche de 7,5 M€ a été tirée le 19 juillet 2019. Un avenant au contrat de financement BEI a été signé le 2 juin 2020. Celui-ci a modifié les conditions de tirage de la troisième tranche restante de 5 M€ devenue immédiatement disponible, ainsi que les caractéristiques de la rémunération variable. La dernière tranche de 5 M€ de l'emprunt BEI a été tirée le 27 novembre 2020. Le remboursement du capital devait initialement intervenir à l'issue d'une durée de 5 ans à compter du tirage de chaque tranche. Les intérêts de type Cash Interest sont payés annuellement par MedinCell S.A. Les intérêts de type Capitalized Interest seront payés au moment du remboursement du capital. En complément de la rémunération des intérêts payés annuellement par MedinCell S.A., MedinCell S.A. doit verser à la BEI une rémunération annuelle variable liée aux paiements de milestones et à la commercialisation de ses produits issus des programmes financés. Les conditions de la rémunération variables ont été modifiées dans l'avenant signé le 2 juin 2020.

A chaque clôture, MedinCell estime les éléments variables qu'elle pourrait être amenée à payer au titre de ce contrat en tenant compte des hypothèses les plus probables tant en termes d'occurrence des décaissements additionnels potentiels que de cadencement de ces derniers dans le temps. Compte tenu de l'avenant signé le 2 juin 2020 ayant modifié la définition des rémunérations variables, une dette complémentaire de 1 316 K€ a été comptabilisée dans les comptes clos au 31 mars 2021 à ce titre, en contrepartie d'une charge financière (méthode du catch-up), sur base des encaissements reçus et à recevoir pour l'un des projets financés. La société réévalue le montant de cette dette à chaque clôture. L'analyse quantitative et qualitative de cet avenant n'a pas conduit à la décomptabilisation de la dette initiale. Le TIE est ainsi resté inchangé.

Les termes de l'emprunt ont été renégociés le 1er juin 2022 incluant un report de six mois concernant le remboursement de la Tranche 1 de juin 2023 à décembre 2023, un report d'un an concernant l'application des covenants à 2023, l'inclusion de l'ensemble des revenus, notamment ceux attendus avec le client Teva dans le calcul de la rémunération variable, ainsi que l'absence de pénalités pour tout remboursement anticipé. L'analyse quantitative et qualitative de cet avenant se traduit dans les comptes clos au 30 septembre 2022 par la décomptabilisation de la dette initiale et la comptabilisation de la nouvelle dette, n'entraînant pas d'impact quant à la valeur de la dette inscrite au bilan. Par ailleurs, la signature de cet avenant entraîne le reclassement en Dette financières – non courantes des dettes concernées. Sur la base des analyses de la Société, le taux d'intérêt effectif de ce nouveau financement s'élève à 16,28%.

La société réévaluant le montant de cette dette à chaque clôture , au 30 septembre 2022, la réévaluation des rémunérations variables se traduit par une dette complémentaire 1 640 K€, en contrepartie d'une charge financière.

En date du 1er avril 2022 MedinCell s'est vu verser le solde de l'avance conditionnée d'un montant de 0,6 M€ par la région dans le cadre d'un Contrat Croissance.

Le tableau ci-après présente les variations des dettes financières non courantes et courantes nettes de la trésorerie et équivalents de trésorerie sur les semestres présentés :

	31/03/2022	Mouvements de la période						30/09/2022
(En milliers d'€)		Augmen- tations	Rembour- sements	Reclasse- ments non courant/ courant	Intérêts capitalisés	Variation des intérêts coursus	(Actualisation)/ Désactualisation	
Emprunt bancaires	33	-	-	(26)	-	-	-	7
PTZI (Lab 2016)	19	-	-	(19)	-	-	-	-
PIFEI Lab 2016	5	-	-	(5)	-	-	-	-
PTZI (IDEFIX)	182	-	-	(61)	-	-	11	132
Avance remboursable Contrat Croissance	296	-	-	450	-	-	-	746
Emprunt obligataire	1 015	-	-	(1 018)	-	-	3	-
Emprunt obligataire - intérêts capitalisés TEVA	214	-	-	(214)	-	-	-	-
Emprunt BEI	-	-	-	21 316	3 280	-	-	24 596
Emprunt BPI Innovation	3 000	-	-	-	-	-	-	3 000
Prêt Garanti par l'Etat (Covid)	11 203	-	-	(1 742)	-	-	-	9 461
Intérêts courus sur emprunts	282	-	-	-	-	-	-	282
Dettes financières - non courantes	16 249	-	-	18 681	3 280	-	14	38 224
Emprunt BPI PTZI	87	-	(90)	-	-	-	3	-
Prêt pour l'innovation	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunt bancaires	52	-	(26)	26	-	-	-	52
PTZI (Lab 2016)	75	-	(38)	19	-	-	1	57
PIFEI Lab 2016	80	-	(40)	5	-	-	3	48
PTZI (IDEFIX)	123	-	(61)	61	-	-	(3)	120
Avance remboursable Contrat Croissance	300	600	(150)	(450)	-	-	(17)	283
Avance remboursable BPI Asgard	253	-	-	-	-	-	-	253
Emprunt obligataire	-	-	-	1 018	-	-	-	1 018
Emprunt obligataire - intérêts capitalisés TEVA	-	-	-	214	-	-	-	214
Intérêts courus sur emprunt obligataire	20	-	-	-	-	-	-	20
Emprunt innove +	868	-	(725)	-	-	-	-	143
Intérêts courus sur emprunts	31	-	-	-	-	(3)	-	28
Emprunt BEI	23 324	-	-	(21 316)	-	(680)	-	1 328
Prêt Garanti par l'Etat (Covid)	2 552	-	(961)	1 742	-	-	(34)	3 299
Dettes financières - courantes	27 764	600	(2 091)	(18 681)	-	(683)	(47)	6 863
Total des dettes financières	44 014	600	(2 091)	-	3 280	(683)	(33)	45 088
Titres de placement de trésorerie nets (hors Contrat de capitalisation)	-							-
Trésorerie et Equivalents de trésorerie	(24 617)							(11 727)
Contrat de capitalisation	(2 560)							(2 542)
Endettement Net	16 837							30 818

Comme indiqué en Note 9, dans le cadre de la signature, fin novembre 2002, d'un nouvel accord de financement avec la BEI, il est prévu que le prêt actuel auprès de la BEI soit remboursé avant la fin de l'exercice pour un montant de 23,2 M€ soit 20M€ de principal et 3,2 M€ d'intérêts capitalisés.

	31/03/2021	Mouvements de la période							30/09/2021
(En milliers d'€)	Augmen- tations	Rembour- sements	Reclasse- ments en passifs locatis - 1ère application d'IFRS 16 *	Reclasse- ments non courant/ courant	Intérêts capitalisés	Variation des intérêts courus	(Actualisations)/ Désactualisation		
Emprunt BPI PTZI	93	-	-	-	(93)	-	-	-	
Prêt pour l'innovation	-	-	-	-	-	-	-	-	
Emprunt bancaires	93	-	-	-	(26)	-	-	67	
PTZI (Lab 2016)	94	-	-	-	(44)	-	-	50	
PIFEI Lab 2016	80	-	-	-	(40)	-	-	40	
PTZI (IDEFIX)	304	-	-	-	(68)	-	(22)	214	
Avance remboursable Contrat Croissance	598	-	-	-	(160)	-	(25)	413	
Emprunt obligataire	1 009	-	-	-	-	-	3	1 012	
Emprunt obligataire - intérêts capitalisés TEVA	214	-	-	-	-	-	-	214	
Emprunt innove +	869	-	-	-	(733)	-	3	139	
Dettes sur contrats de location-financement	-	-	-	-	-	-	-	-	
Emprunt BEI	20 358	-	-	-	(101)	-	116	20 373	
Emprunt BEI - intérêts capitalisés	1 532	-	-	-	-	417	-	1 949	
Prêt Garanti par l'Etat (CoVid)	13 697	55	-	-	(958)	-	-	12 794	
Intérêts courus sur emprunts	129	-	-	-	-	-	15	144	
Dettes financières - non courantes	39 070	55	-	-	(2 223)	417	90	37 409	
Avance BPI 'A1206003 J'	-	-	-	-	-	-	-	-	
Avance BPI 'A1311013 J'	-	-	-	-	-	-	-	-	
Prêt en dollars	-	-	-	-	-	-	-	-	
Emprunt innovation BPS '	-	-	-	-	-	-	-	-	
Emprunt BPI PTZI	174	-	(90)	-	93	-	(12)	165	
Prêt pour l'innovation	5	-	(5)	-	-	-	-	-	
Emprunt bancaires	112	-	(62)	-	26	-	-	76	
PTZI (Lab 2016)	69	-	(38)	-	44	-	(14)	61	
PIFEI Lab 2016	80	-	(40)	-	40	-	-	80	
PTZI (IDEFIX)	116	-	(61)	-	68	-	-	123	
Avance remboursable Contrat Croissance	290	-	(150)	-	160	-	-	300	
Intérêts courus sur emprunt obligataire	45	-	-	-	-	(25)	-	20	
Emprunt innove +	1 424	-	(713)	-	733	-	-	1 444	

Dettes sur contrats de location-financement	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus sur emprunt BEI	268	-	-	-	-	-	(107)	-	161
Intérêts courus sur emprunts	41	-	-	-	-	-	13	-	54
Emprunt BEI	553	-	-		101	-	-	-	654
Prêt Garanti par l'Etat (CoVid)	3	-	-		958	-	-	-	961
Dettes financières - courantes	3 179	-	(1 159)	-	2 223	(25)	(94)	(26)	4 098
Total des dettes financières	42 250	55	(1 159)	-	-	392	(94)	64	41 508
Titres de placement de trésorerie nets (hors Contrat de capitalisation)	-								
Trésorerie et Equivalents de trésorerie	(47 095)								(34 392)
Contrat de capitalisation	(3 930)								(2 988)
Endettement Net	(8 775)								4 127

5.13 Avantages au personnel

Conformément à la loi française, les salariés de MedinCell S.A. ont droit à une indemnité versée lors du départ à la retraite. Le Groupe ne disposant pas d'actifs de couverture, l'intégralité de l'engagement est inscrite au passif des comptes consolidés. La provision comptabilisée s'élève à 317 K€ au 30 septembre 2022 contre 265 K€ au 31 mars 2022. Les écarts actuariels sont nuls sur le semestre.

5.14 Dettes fournisseurs

Le tableau suivant présente la ventilation des dettes fournisseurs pour les périodes présentées :

(En milliers d'€)	30/09/2022	31/03/2022
Dettes fournisseurs	842	714
Factures non parvenues	2 896	2 268
Total dettes fournisseurs	3 738	2 982

5.15 Autres passifs non courants

Les autres passifs non courants sont nuls au 30 septembre 2022. Ils étaient également nuls au titre de l'exercice précédent.

5.16 Autres passifs courants

Le tableau suivant présente la ventilation des autres passifs courants pour les périodes présentées :

(En milliers d'€)	30/09/2022	31/03/2022
Clients créditeurs	43	-
Dettes sociales	2 010	1 283
Dettes fiscales	212	134
Dettes sur immobilisations	-	-
Dettes diverses	112	108
Produits constatés d'avance - part à moins d'un an	3 836	5 287
Autres passifs courants	6 212	6 812

Les dettes sociales sont principalement composées des provisions pour intéressement (271 K€), des provisions pour congés payés (346 K€) et des charges sociales du dernier trimestre (404 K€).

Au 30 septembre 2022, les produits constatés d'avance s'élèvent à 3 836 K€, dont 1 633 K€ liés à la reconnaissance des revenus à l'avancement de l'activité pour les programmes de contraception avec la Fondation Bill & Melinda Gates et 1 773 K€ liés au programme de lutte contre la malaria avec Unitaid.

5.17 Provisions

Les provisions pour risques et charges courantes s'élèvent à 110 K€ au 30 septembre 2022 et sont principalement liées à de potentielles indemnités salariales à verser. Une provision initialement constatée en non courant a fait l'objet d'un reclassement en courant au 30 septembre 2022.

NOTE 6 – NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

6.1 Produits des activités ordinaires

Le tableau suivant présente les revenus du Groupe au titre des semestres présentés :

(En milliers d'€)	30/09/2022 6 mois	30/09/2021 6 mois
Chiffre d'affaires	6 027	1 602
- Produits perçus au titre des prestations de développement	2 702	1 602
- Licences, Milestones, Royalties	2 902	-
- Royalties	423	-
Autres produits de l'activité ordinaire	1 682	2 477
- Crédit impôt recherche	1 682	2 483
- Autres produits	-	(6)
Total Produits des activités ordinaires	7 709	4 080

Le chiffre d'affaires sur le semestre présenté correspond principalement à des paiements de franchissement de nouvelles étapes (milestones) pour les programmes en partenariat avec TEVA pendant la période à hauteur de 2,9 M€.

Les prestations de formulation et développement s'élèvent à 2,7 M€ pour la Fondation Bill & Melinda Gates ainsi qu'Unitaid. Les revenus sont issus de prestations de services relatifs aux activités de recherche de formulation des produits supportés par des partenaires. Le revenu issu de ces contrats de collaboration est comptabilisé en chiffre d'affaires en application de la norme IFRS 15 et reconnu à l'avancement des charges liées, et plafonné au montant maximum contractuellement encaissable.

Le Groupe attend des Milestones concernant les contrats en cours. Ces milestones sont exclus du montant du chiffre d'affaires reconnus à date et du carnet de commandes du fait de leur caractère incertain.

Le montant des royalties sur propriété intellectuelle facturées à la joint-venture s'élève à 423 K€.

6.2 Nature des dépenses allouées par fonction

6.2.1 Nature des charges incluses dans les « Frais de recherche et développement »

Le tableau suivant présente la nature des charges incluses dans le poste « Frais de recherche et développement » :

(En milliers d'€)	30/09/2022 6 mois	30/09/2021 6 mois
Charges de personnel	(5 667)	(4 972)
- Charges de Personnel hors paiements fondés sur des actions*	(5 016)	(4 111)
- Paiements fondés sur des actions	(651)	(861)
Autres charges opérationnelles décaissées	(8 411)	(5 634)
- Sous-traitance études et prestations de services	(6 117)	(3 517)
- Matières Premières et consommations	(944)	(856)
- Honoraires et conseil	(877)	(932)
- Loyers et coûts associés, Assurance, Frais postaux	(274)	(228)
- Autres impôts et taxes	-	(9)
- Subventions	12	21
- Voyages et déplacements & Transports	(209)	(120)
- Divers	(2)	7
Autres charges opérationnelles non-décaissées	(656)	(580)
- Dotations nettes aux amortissement et provisions	(656)	(580)
Total	(14 732)	(11 187)

L'augmentation des charges de personnel incluses dans les frais de recherche et développement est principalement liés au renforcement des équipes de développement. Les charges de sous-traitance, notamment de CDMO et CRO, voient une évolution significative à la hausse due à l'avancée de projets prioritaires.

6.2.2 Nature des charges incluses dans les « Frais marketing et commerciaux »

Le tableau suivant présente la nature des charges incluses dans le poste « Frais marketing et commerciaux » :

(En milliers d'€)	30/09/2022 6 mois	30/09/2021 6 mois
Charges de personnel	(906)	(678)
- Charges de Personnel hors paiements fondés sur des actions	(788)	(554)
- Paiements fondés sur des actions	(118)	(124)
Autres charges opérationnelles décaissées	(377)	(409)
Sous-traitance études et prestations de services	(91)	(127)
Voyages et déplacements, salons, documentations	(56)	1
Honoraires et conseil	(164)	(281)
Loyers et coûts associés, Assurances, Frais postaux	(66)	(21)
Autres	-	19
Autres charges opérationnelles non-décaissées	(26)	(19)
Dotations nettes aux amortissement et provisions	(26)	(19)
Total Frais marketing et commerciaux	(1 308)	(1 106)

Les charges de personnel incluses dans les frais marketing et commerciaux ont augmenté sur l'exercice en raison du renforcement des équipes de business development.

6.2.3 Nature des charges incluses dans les « Frais généraux et administratifs »

Le tableau suivant présente la nature des charges incluses dans le poste « Frais généraux et administratifs » :

(En milliers d'€)	30/09/2022 6 mois	30/09/2021 6 mois
Charges de personnel	(1 883)	(1 769)
Charges de Personnel hors paiements fondés sur des actions	(1 583)	(1 507)
Paiements fondés sur des actions	(300)	(262)
Autres charges opérationnelles décaissées	(1 282)	(1 117)
Sous-traitance études et prestations de services	(56)	(100)
Honoraires et conseil	(678)	(640)
Voyages et déplacements	(71)	(27)
Autres impôts et taxes	(86)	(79)
Loyers et coûts associés, Assurance, Frais postaux	(355)	(282)
Crédit d'impôt famille	55	54
Autres	(91)	(43)
Autres charges opérationnelles non-décaissées	(156)	(118)
Dotations nettes aux amortissement et provisions	(156)	(118)
Total Frais généraux et administratifs	(3 321)	(3 003)

Les charges de personnel incluses dans les frais généraux et administratifs augmentent compte tenu de la revalorisation des salaires des membres du directoire. L'assouplissement des contraintes sanitaires explique l'augmentation des frais de déplacement sur le semestre clos au 30 septembre 2022. L'augmentation des loyers et les coûts associés concerne principalement des frais d'entretien et réparations relatifs au nouveau bâtiment.

6.2.4 Coût des produits et des services vendus

Depuis le 27 août 2018, la participation CM Biomaterials B.V. étant mise en équivalence (voir Note 4), le Groupe ne constate plus de chiffre d'affaires relatif aux ventes de polymères depuis cette date, ni de coût des produits et services vendus liés à ces ventes de polymères.

6.3 Effectif

Au 30 septembre 2022, le Groupe emploie 151 salariés contre 156 salariés au 31 mars 2022 et 150 au 30 septembre 2021.

L'effectif du Groupe par fonction a évolué sur la période de la façon suivante :

Fonction	30/09/2022	31/03/2022	30/09/2021
Recherche et développement	113	114	108
Marketing et commerciaux	12	14	13
Général et administration	26	28	29
Total des effectifs	151	156	150

6.4 Autres produits et autres charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels au titre des semestres clos les 30 septembre 2021 et 2022 concernent des éléments inhabituels ou peu fréquents.

Les autres produits opérationnels au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2022 s'élèvent à 57 K€ et concernent pour partie les produits de cessions d'immobilisations corporelles à hauteur de 37 K€ et pour autre partie des reprises exceptionnelles à hauteur de 20 K€.

Les autres charges opérationnelles au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2022 s'élèvent à 62 K€. Elles sont principalement liées à la cession d'immobilisations corporelles pour 45 K€.

6.5 Résultat financier

Le poste « Résultat financier » de l'état consolidé du résultat net se décompose de la manière suivante :

(En milliers d'€)	30/09/2022 6 mois	30/09/2021 6 mois
Produits des Placements Trésorerie	11	56
Intérêts sur dettes financières	(1 829)	(872)
Réestimation de la rémunération variable	(1 640)	
Coût de l'endettement financier, net	(3 458)	(816)
Pertes de change	(1)	-
Variation de juste valeur du contrat de capitalisation	(11)	-
Autres charges financières	-	(5)
Autres charges financières	(12)	(5)
Gains de change	1 380	248
Autres produits financiers	2	29
Autres produits financiers	1 382	277
Total résultat financier	(2 090)	(544)

La hausse des charges financières est essentiellement due à la réestimation des rémunérations variables de l'emprunt BEI, ainsi qu'aux effets du nouvel amendement signé le 1er juin 2022 qui a entraîné une augmentation du TIE sur ce même emprunt.

La forte hausse des gains de change sur la période s'explique principalement par l'évolution du cours euro/US dollar favorable à la société. En effet, au cours du semestre, la société a vendu du US Dollar et a ainsi bénéficié de gains de change significatifs. A la clôture du semestre, les soldes des comptes bancaires de la société en US Dollars s'élèvent à \$1,1M. La société ne fait pas appel à des instruments de couverture de change sur ses soldes bancaire en devise.

6.6 Charge d'impôt

La charge d'impôt est nulle pour les deux périodes présentées.

Le tableau suivant illustre le rapprochement entre la charge d'impôt effective sur les résultats et la charge d'impôt théorique (charge d'impôt calculée au taux nominal de 25%, hors contributions supplémentaires) :

(En milliers d'€)	30/09/2022 6 mois	30/09/2021 6 mois
Résultat avant impôt	(13 747)	(11 758)
Taux théorique d'impôt	25%	25%
(Charge) Produit d'impôt théorique	3 437	2 940
Eléments en réconciliation		
Crédit d'Impôt (dont Crédit Impôt Recherche)	434	634
Paiements fondés sur des actions	(267)	(312)
Différences permanentes	(443)	10
Non activation des déficits de la période	(3 166)	(3 257)
Dépréciation des IDA antérieurs	-	-
Autres différences	5	(15)
Impôt reconnu au compte de résultat	-	-
Taux d'impôt effectif	0,00%	0,00%

Actifs et passifs d'impôts différés

La société française MedinCell S.A. dispose de déficits reportables provenant des exercices antérieurs auxquels s'est rajouté le déficit du semestre. Au 30 septembre 2022, le montant cumulé de ses déficits reportables s'élève à 127,8 M€. Les pertes récentes sont dues à l'intensification des dépenses de recherche & développement pour le développement des produits propres de la société.

Au 31 mars 2022, la société a fait valoir auprès des autorités fiscales son droit de réclamation portant sur l'omission de déduction fiscale de 3,4 M€ de frais d'augmentations de capital intervenues en juin 2020 et février 2021, qu'elle entend récupérer. Par ailleurs, l'entreprise fait l'objet d'une procédure de vérification de comptabilité par l'administration fiscale portant sur la période du 1er avril 2018 au 31 mars 2021 ; celle-ci est toujours en cours au 30 septembre 2022 et ne soulève, à la date d'arrêté de ces comptes consolidés, aucune rectification nécessitant une provision. La société estime faible la probabilité de perte des 3,4 M€ de déficits complémentaires.

Au 30 septembre 2022 comme au 31 mars 2022, la société estime que le contexte de crise sanitaire et économique lié à la Covid-19 pourrait impacter défavorablement certaines de ses hypothèses, y compris celles relatives à la conclusion de nouveaux partenariats avec des sociétés de biotechnologie ou pharmaceutiques. Compte tenu des incertitudes liées à l'environnement actuel, et bien qu'elle envisage toujours un retour à la rentabilité à moyen terme, la société considère qu'il est plus improbable que probable qu'elle puisse, à moyen terme, imputer les déficits fiscaux sur des bénéfices taxables futurs. De ce fait, aucun impôt différé actif n'a été reconnu sur le semestre.re.

6.7 Résultat par action

>> Résultat de base par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

	30/09/2022 6 mois	30/09/2021 6 mois
Profit (Perte) de la période - Attribuable aux actionnaires de MedinCell (en K€)	(13 747)	(11 758)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	25 150 031	24 797 247
Nombre moyen pondéré d'actions auto détenues	47 719	18 615
Résultat de base et dilué par action, en Euros	(0,55)	(0,47)

>> Résultat dilué par action

Pour les semestres clos les 30 septembre 2021 et 2022, le résultat net étant une perte, le résultat par action dilué est égal au résultat de base par action, tout instrument dilutif ayant en effet un effet anti-dilutif sur la perte par action.

NOTE 7 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

La Société a signé plusieurs contrats de sous-traitance CRO/CDMO dans le cadre de projets en cours pour une valeur totale de 9,1 M€. Ce montant constitue la valeur maximale d'engagement dans une hypothèse de conduction des projets jusqu'à leur prochaine étape. Les contrats prévoient en effet des clauses légales et/ou contractuelles offrant la possibilité de mettre fin au contrat par anticipation moyennant des préavis allant d'un simple jour à trois mois. Depuis la signature des différents accords, des prestations ayant déjà été réalisées, la Société a comptabilisé sur l'exercice les charges correspondantes facturées par les sous-traitants. L'engagement hors bilan au 30 septembre 2022 correspond donc au montant total des bons de commande signés, déduction faite des charges reconnues sur l'exercice, soit un engagement hors bilan maximal d'un montant de 2,1 M€ dans l'hypothèse où les projets seraient menés à leur terme.

NOTE 8 – INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Au cours du semestre clos le 30 septembre 2022, les relations entre le Groupe et les parties liées n'ont pas évolué de manière significative par rapport à l'exercice précédent.

NOTE 9 – ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA DATE DE CLÔTURE

mdc-CWM (douleur) : Lancement de la phase 3 de F14 (mdc-CWM), premier traitement localisé visant à soulager la douleur pendant plusieurs semaines après une arthroplastie totale du genou

mdc-IRM (schizophrénie) : Teva, a annoncé avoir redéposé la demande de mise sur le marché de mdc-IRM et a confirmé prévoir sa commercialisation aux États-Unis au premier semestre 2023

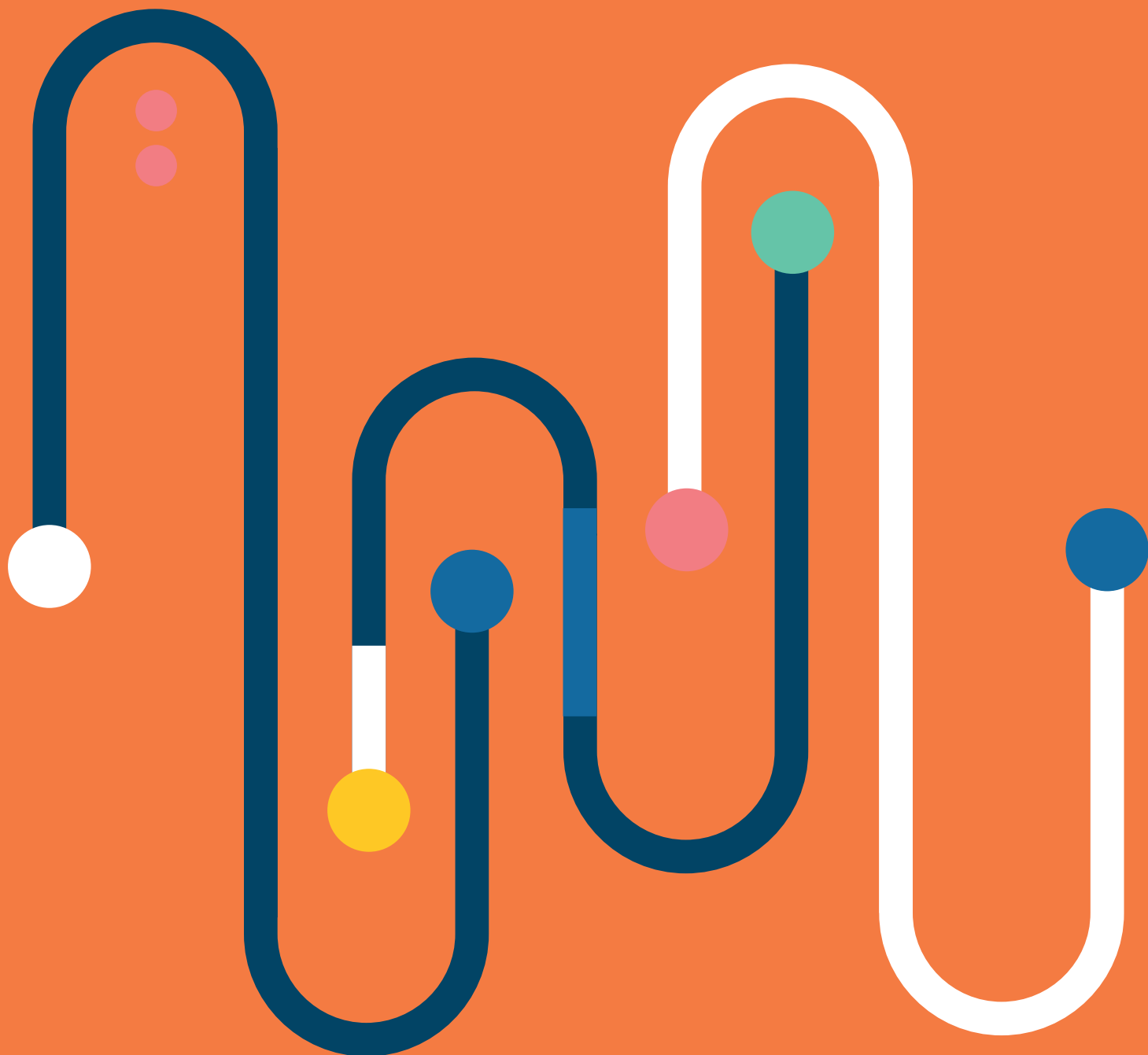
MedinCell et la BEI ont signé le 22 novembre 2022 (i) un contrat de Financement de 40 millions d'euros qui prévoit des conditions de tirage et des covenants et (ii) un contrat d'émission de BSA (des BSA seront à émettre à chaque tranche). Les principales caractéristiques de ces contrats sont les suivantes :

- Remboursement par anticipation du précédent signé en 2018 avec la BEI. Ce remboursement, d'un montant de 23,2 M€, interviendra après le tirage de la tranche A et comprendra le principal de 20 M€ ainsi que les intérêts pour 3,2 M€. Les conditions applicables au calcul de la rémunération variable demeurent inchangées ;
- La facilité de crédit est divisée en une première tranche de 20 M€ (tranche A) et deux tranches de 10 M€ (tranches B et C). Le décaissement de chaque tranche est soumis à la réalisation de certaines conditions préalables spécifiées dans la convention de crédit. La date d'échéance est de cinq ans après le déboursement de chaque tranche, ce qui signifie que le premier remboursement devrait être effectué au dernier trimestre 2027.
- La rémunération du crédit propre à chaque tranche est composée d'intérêts payables annuellement, d'intérêts capitalisés payables à échéance, d'une rémunération variable basée sur le chiffre d'affaires futur de la Société et de la plus-value potentielle au titre de bons de souscription d'actions (BSA) liée à la future hausse du cours basés sur le succès de la société.
- Au tirage de la tranche A, MedinCell va émettre 175 000 BSA donnant lieu à la souscription de 175 000 actions de la Société au profit de la BEI.

Ce financement de la BEI étend la visibilité financière de MedinCell a minima jusqu'au premier trimestre 2024. L'analyse des traitements comptables liés à ce contrat dans les comptes clos au 31 mars 2023 est en cours.

mdc-WWM : encaissement de 4 M\$ en novembre 2022 de la Fondation Bill & Melinda Gates dans le cadre de la subvention accordée en 2019 pour le projet sur la contraception. (Pour rappel, le revenu provenant du partenariat avec la fondation est reconnu en fonction de l'avancement de l'activité ; les 4M\$ reçus seront donc inscrits en «Produit Constaté d'Avance» et comptabilisés en chiffre d'affaires au fur à mesure des dépenses engagées).





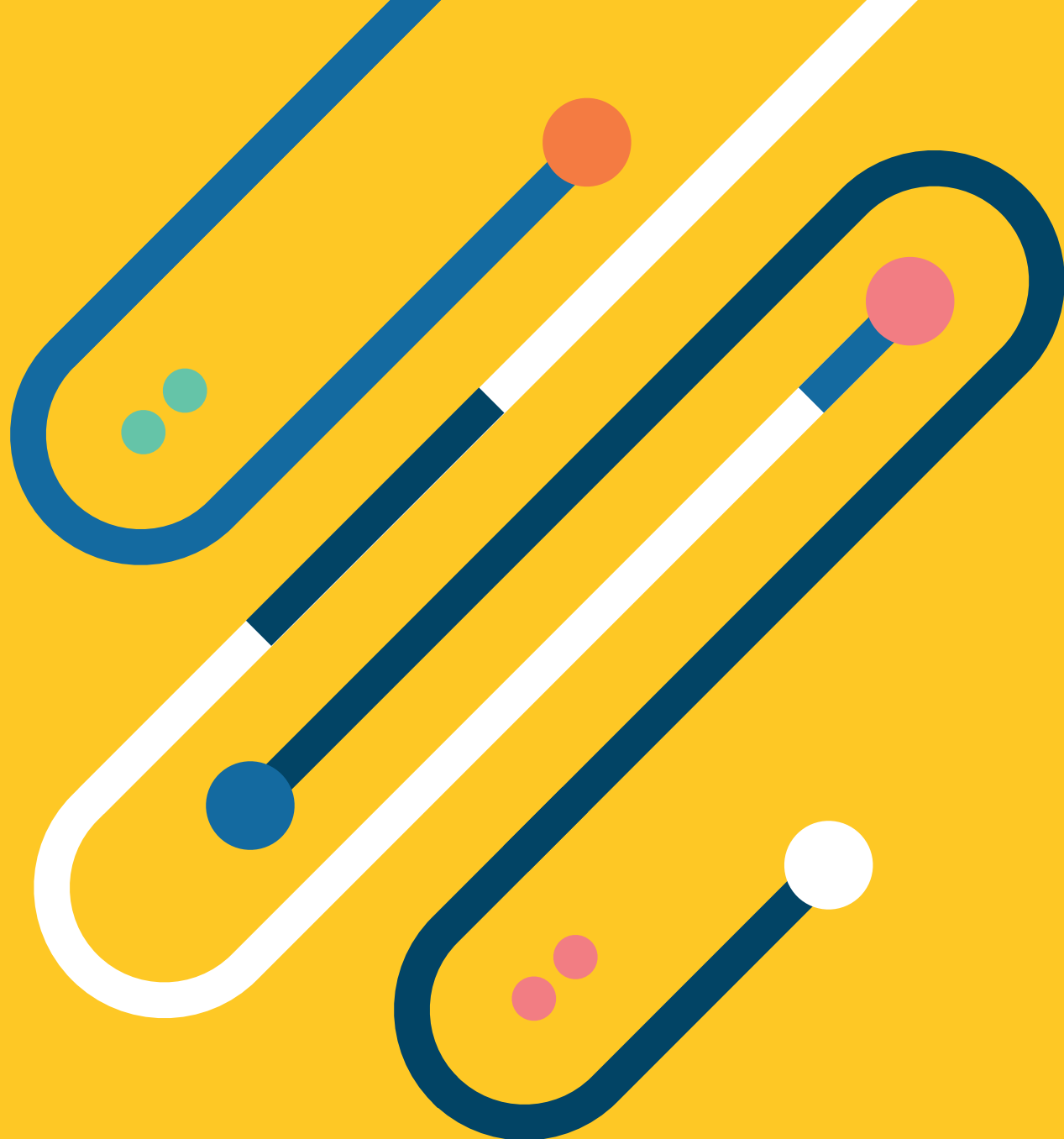
**ATTESTATION
DU RESPONSABLE
DU RAPPORT FINANCIER
SEMESTRIEL**



J'atteste qu'à ma connaissance les comptes consolidés résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre les parties liées et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restant de l'exercice.

Le 12 décembre 2022

Christophe DOUAT
Président du Directoire



RAPPORT D'EXAMEN LIMITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



PricewaterhouseCoopers Audit
 541 rue Georges Méliès
 Complexe 7 Center/Bâtiment M'Otion
 34000 Montpellier

Becouze
 34 rue de Liège 75008 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle (Période du 1^{er} avril 2022 au 30 septembre 2022)

Aux Actionnaires
 MEDINCELL
 3, rue des Frères Lumière 34830 JACOU

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société MEDINCELL, relatifs à la période du 1er avril 2022 au 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre de nos travaux.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Fait à Montpellier et Paris, le 12 décembre 2022

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Becouze

Didier Cavanié
Associé

Fabien BROVEDANI
Associé

